

# Rapport annuel 2017

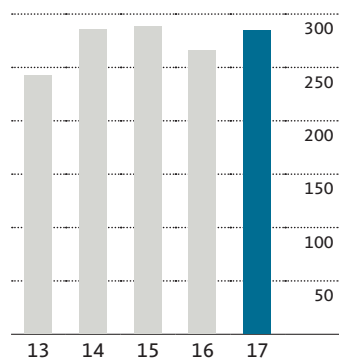
Le 60<sup>e</sup> rapport financier de la Banque Migros SA

| Comptes annuels en mio de CHF / Variation | 2017   |        |
|---|--------|--------|
| Somme du bilan                            | 43 294 | +1,3%  |
| Prêts à la clientèle                      | 37 478 | +2,6%  |
| Fonds de la clientèle                     | 34 024 | +1,5%  |
| Capitaux propres <sup>1</sup>             | 3 713  | +4,9%  |
| Produit d'exploitation                    | 592    | +2,9%  |
| Charges d'exploitation                    | 280    | +0,6%  |
| Résultat opérationnel                     | 281    | +5,7%  |
| Bénéfice de l'exercice                    | 201    | -6,5%  |
| Dépôts de la clientèle                    | 12 304 | +12,9% |
| Volume des fonds de placement             | 2 495  | +19,2% |
| Effectif du personnel <sup>2</sup>        | 1 319  | -0,6%  |
| Nombre de succursales                     | 67     | +0     |

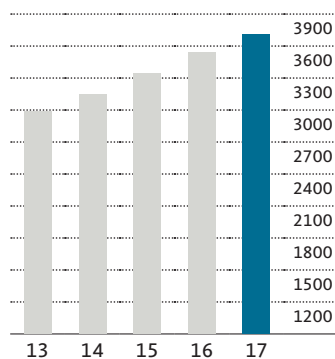
| Normes de fonds propres                   |       |       |
|---|-------|-------|
| Fonds propres pouvant être pris en compte | 3 632 | +4,2% |
| Fonds propres exigibles                   | 1 793 | +2,6% |
| Taux de couverture                        | 203%  |       |

| Ratios  |       |  |
|---|-------|--|
| Fonds de la clientèle en % des prêts à la clientèle | 90,8% |  |
| Rendement des capitaux propres <sup>3</sup>         | 7,8%  |  |
| Cost/income ratio <sup>4</sup>                      | 46,5% |  |

Résultat opérationnel en mio de CHF



Capitaux propres en mio de CHF



La Banque Migros SA a poursuivi le développement de ses activités de base et gagné de nouvelles parts de marché en 2017. Dans les créances hypothécaires, sa progression a été supérieure à celle du marché. En outre, les opérations de placement ont à nouveau connu une évolution particulièrement réjouissante, les dépôts de la clientèle, le volume des fonds de placement et le nombre de mandats de gestion de patrimoine affichant tous une croissance à deux chiffres. Le résultat opérationnel a ainsi totalisé CHF 281 millions (+5,7%).

**Fabrice Zumbrunnen**

Président du Conseil d'administration

**Dr. Harald Nedwed**

Président de la Direction générale

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Avant-propos du président du Conseil d'administration                      | 2  |
| Rapport de l'exercice 2017   | 3  |
| Bilan au 31 décembre 2017  | 6  |
| Compte de résultat 2017  | 7  |
| Répartition du bénéfice  | 8  |
| Tableau des flux de trésorerie 2017  | 9  |
| État des capitaux propres  | 10 |
| Annexe aux comptes annuels   | 11 |
| Informations relatives au bilan  | 21 |
| Informations relatives aux opérations hors bilan                           | 36 |
| Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles | 37 |
| Rapport de l'organe de révision  | 39 |
| Corporate Governance   | 40 |
| Régions et succursales   | 52 |

<sup>1</sup> y compris réserves pour risques bancaires généraux et avant répartition du bénéfice

<sup>2</sup> effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%

<sup>3</sup> résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres

<sup>4</sup> rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation (hors variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts)

## Avant-propos du président du Conseil d'administration

J'ai l'honneur de succéder à Herbert Bolliger à la présidence du Conseil d'administration de la Banque Migros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et tiens à remercier chaleureusement mon prédécesseur pour le travail accompli au cours des 12 dernières années. Depuis son entrée en fonction en juillet 2005, le nombre de succursales et la taille du bilan de la banque ont augmenté de plus de moitié, tandis que le bénéfice a quasiment été multiplié par 2,5. Je me réjouis de pouvoir poursuivre sur la voie du succès, avec le concours de mes collègues du Conseil d'administration, de la Direction générale et des collaborateurs de la Banque Migros.

L'assemblée générale constituante du 18 décembre 1957 a marqué le début de la « success story » de la Banque Migros qui s'est imposée depuis comme l'un des premiers établissements bancaires suisses. Notre banque doit cet essor à son attachement aux valeurs coopératives ainsi qu'à l'engagement des collaborateurs au service de la clientèle, conformément à l'esprit du fondateur de la Migros, Gottlieb Duttweiler.

La 60<sup>e</sup> année d'existence de la Banque Migros SA a cependant commencé dans un environnement peu porteur, car le début 2017 a été marqué par un manque d'impulsions conjoncturelles positives du côté des ménages helvétiques et des secteurs axés sur le marché intérieur, tels que le commerce de détail. Si le produit intérieur brut (PIB) s'est redressé de trimestre en trimestre, la croissance, selon les estimations de la Banque Migros, n'a toutefois pas dépassé 1% sur l'ensemble de l'année. En 2018, le PIB suisse devrait enregistrer une hausse de 1,8%, grâce à la reprise généralisée de l'économie mondiale.

Portée par des perspectives conjoncturelles favorables, 2017 s'est avérée une excellente

année boursière à l'échelle internationale. Tel a également été le cas de la Bourse suisse, comme en témoigne la hausse de 14% affichée par le SMI. Le bas niveau des taux d'intérêt a dopé le sentiment des investisseurs. Si la Réserve fédérale américaine a amorcé son cycle de resserrement monétaire, la BNS a, quant à elle, gardé ses taux inchangés en 2017, la marge de fluctuation du Libor à 3 mois restant comprise entre -1,25% et -0,25%.

Conséquence du maintien des taux négatifs, les marges se sont rétrécies dans les opérations d'intérêts, ce qui a conduit la Banque Migros à poursuivre une stricte gestion des risques, d'une part et, d'autre part, à améliorer les mesures de prospection du marché en se dotant d'une structure organisationnelle allégée début 2017. C'est également dans cette logique que s'est inscrit le renforcement de la Clientèle Entreprises et du segment des opérations de placement. Ce dernier a d'ailleurs connu un important développement en 2017, avec le lancement d'une série de nouveaux produits et services.

Je tiens à remercier ici les collaborateurs, les cadres ainsi que les membres de la direction pour le remarquable engagement dont ils ont fait preuve en 2017, d'autant que la réorganisation opérée durant l'exercice sous revue a entraîné des changements pour bon nombre d'entre eux. J'adresse également mes remerciements sincères à nos clientes et clients pour la confiance et la fidélité dont ils font preuve jour après jour à l'égard de la Banque Migros.



Fabrice Zumbrunnen  
Président du Conseil d'administration

# Rapport de l'exercice 2017

## Marche des affaires et situation économique de l'entreprise

La Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a maintenu le cap de la croissance en 2017. Le résultat net des opérations d'intérêts s'est accru de 1,2%, à CHF 452 millions. Le résultat des opérations de commissions, quant à lui, a progressé de 10,4%, à CHF 98 millions, notamment grâce à la tendance positive observée du côté de la clientèle de placement. Le résultat des opérations de négoce, en revanche, s'est légèrement contracté (-0,5%), à CHF 34 millions. Globalement, le produit d'exploitation a augmenté de 2,9%, à CHF 592 millions. Malgré la solide croissance des activités de base, les charges d'exploitation totales n'ont augmenté que de 0,6%, à CHF 280 millions, ce qui s'explique par l'évolution des charges de personnel (-0,9%) et des autres charges d'exploitation (+3,2%). Le cost/income ratio (46,5%) s'est encore amélioré, alors qu'il affichait déjà un niveau réjouissant au terme de l'exercice précédent (47,2%). Après déduction des amortissements, des provisions et des pertes, le résultat opérationnel s'est établi à CHF 281 millions (+5,7%). En prenant en compte le résultat extraordinaire, la constitution de réserves pour risques bancaires généraux et les impôts, le bénéfice s'élève à CHF 201 millions, soit un recul de 6,5% par rapport à l'exercice précédent.

## Fonds de la clientèle et refinancement

Dans le contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'année, la réallocation des fonds de la clientèle s'est poursuivie: les engagements résultant des dépôts de la clientèle se sont accrus de 1,7%, tandis que les obligations de caisse ont diminué de 7,5%. Globalement, les fonds de la clientèle inscrits au bilan ont augmenté de 1,5%, à CHF 34,0 milliards. Le ratio fonds de la clientèle/prêts à la clientèle s'est établi à 90,8%, signe que la Banque Migros continue de jouir d'une structure de refinancement très favorable.

## Opérations de crédit

Les prêts à la clientèle ont progressé de 2,6%, à CHF 37,5 milliards. Les créances hypothécaires ont atteint CHF 35,5 milliards, ce qui représente une hausse de 3,7%, légèrement supérieure à la croissance du marché. Dans un environnement concurrentiel particulièrement tendu, la Banque Migros est restée rigoureusement fidèle à sa politique prudente d'octroi de crédits en 2017. À la date de clôture du bilan, le portefeuille hypothécaire se composait, pour les immeubles d'habitation, à 97,6% de prêts hypothécaires en premier rang, avec un taux d'avance jusqu'à 67%. Le montant du crédit hypothécaire moyen s'élevait respectivement à CHF 328 000 pour les propriétés par étage et à CHF 429 000 pour les maisons individuelles. Les prêts hypothécaires à taux fixe représentaient 86,7% du portefeuille hypothécaire global. Les crédits privés totalisaient CHF 1,0 milliard (-6,0%).

## Dépôts de titres

81 500 clients ont confié leurs titres en dépôt à la Banque Migros: le volume des dépôts-titres s'est établi à CHF 12,3 milliards, soit une croissance de 12,9% par rapport à l'exercice précédent. S'agissant du nombre de mandats de gestion de patrimoine, la progression a été plus marquée encore (+17,9%), tandis que le volume des Migros Bank Fonds s'est accru de 19,2%, à CHF 2,5 milliards.

### Placements en titres et réserves de liquidités

La banque détient d'importantes réserves de liquidités sous la forme de placements en titres, afin d'assurer en tout temps le refinancement des prêts à la clientèle, même en cas de modifications des conditions du marché. En 2017, les placements en titres détenus sous les postes «Opérations de négoce» et «Immobilisations financières» ont totalisé CHF 899 millions et étaient composés en majorité d'obligations et de fonds de placement diversifiés. Par ailleurs, les réserves de liquidités détenues sous forme d'avoirs liquides et de créances sur les banques ont diminué de CHF 522 millions, à CHF 4,7 milliards.

### Fonds propres

En 2017, la Banque Migros a été à nouveau en mesure de renforcer sensiblement sa base de fonds propres. Le dividende distribué à l'issue de l'exercice 2016 totalisait CHF 54 millions; un montant de CHF 81 millions est proposé à l'Assemblée générale au titre de dividende pour l'exercice 2017. Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) s'élevaient à CHF 3,6 milliards (+4,2%) au 31 décembre 2017, ce qui correspond à un taux de couverture très confortable de 202,5% (contre 199,5% en 2016) par rapport aux fonds propres exigibles (volant anticyclique de fonds propres inclus). Le ratio de fonds propres globaux a grimpé ainsi de 18,5% à 18,8%.

### Un solide engagement social et environnemental

La Banque Migros verse chaque année 10% de son dividende au fonds de soutien Engagement Migros, qui vise à promouvoir des projets pionniers répondant à l'évolution sociétale. En 2017, le montant octroyé par la Banque Migros a atteint CHF 5,3 millions, contre CHF 3,4 millions en 2016.

### Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'effectif du personnel en équivalents plein temps s'élevait à 1319 collaboratrices et collaborateurs à fin 2017, contre 1327 l'année précédente. Les 56 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié.

### Réalisation d'une évaluation des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement conservatrice en matière de risques. Son activité à l'échelle de l'ensemble de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par le Conseil d'administration, grâce à des mesures de gestion du bilan appropriées. Les autres risques ont une incidence restreinte sur la situation patrimoniale et les revenus de la banque. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 15 à 19).

### État des commandes et des mandats

Dans le secteur bancaire, les mandats des clients sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des mandats ne peut être fournie.

### Activités de recherche et développement

Au cours de l'année sous revue, la Banque Migros a lancé de nouveaux outils de conseil sur tablette dans le domaine des placements et ajouté de nouvelles fonctionnalités à l'app mobile banking (Touch-ID et Face-ID, blocage de cartes, informations financières supplémentaires, etc.). En outre, les possibilités de retrait d'argent liquide sans frais pour les clientes et clients de la Banque Migros ont été élargies aux shops des stations-service Migrol et aux magasins Denner.

### Changements au sein du Conseil d'administration

L'Assemblée générale de la Banque Migros a élu Fabrice Zumbrunnen et Michael Hobmeier au Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Fabrice Zumbrunnen succède à Herbert Bolliger, qui a quitté la présidence de la Direction générale de la FCM ainsi que la présidence du Conseil d'administration de la Banque Migros à fin 2017. Michael Hobmeier a remplacé Brigitte Ross, qui s'est retirée du Conseil d'administration à fin septembre 2017.

### Événements exceptionnels après clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'événements extraordinaires après la clôture de l'exercice 2017.

### Perspectives de l'entreprise

La Banque Migros jouit d'une position enviable en termes de fonds propres, de refinancement et de systèmes, et elle affiche en outre de solides résultats. La hausse des prix des logements à usage personnel a marqué un net fléchissement, et certaines régions ont déjà enregistré les premières corrections à la baisse, ce qui a grandement réduit le risque de bulle immobilière. Nous ne tablons donc pas sur une forte augmentation des défaillances hypothécaires. En partant du principe que la politique de la BNS en matière de taux d'intérêt restera inchangée, nous escomptons pour 2018 un bénéfice comparable à celui de l'exercice sous revue.

# Bilan au 31 décembre 2017

| en CHF 1000  | 2017              | 2016 <sup>1</sup> | Variation       | en %      |
|--|-------------------|-------------------|-----------------|-----------|
| <b>Actifs</b>  |                   |                   |                 |           |
| Liquidités   | 4 150 880         | 4 526 046         | -375 166        | -8        |
| Créances sur les banques   | 498 766           | 645 738           | -146 972        | -23       |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres             | 0                 | 80 430            | -80 430         | -100      |
| Créances sur la clientèle  | 2 016 205         | 2 308 189         | -291 983        | -13       |
| Créances hypothécaires   | 35 462 216        | 34 209 713        | +1 252 504      | +4        |
| Opérations de négoce   | 286 642           | 32 857            | +253 785        | +772      |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés   | 675               | 198               | +477            | +241      |
| Immobilisations financières  | 616 545           | 657 017           | -40 471         | -6        |
| Comptes de régularisation actifs                                     | 20 781            | 21 343            | -561            | -3        |
| Participations   | 72 283            | 72 280            | +3              | +0        |
| Immobilisations corporelles  | 152 017           | 165 247           | -13 230         | -8        |
| Autres actifs  | 17 230            | 35 355            | -18 125         | -51       |
| <b>Total des actifs</b>  | <b>43 294 242</b> | <b>42 754 413</b> | <b>+539 830</b> | <b>+1</b> |
| <b>Passifs</b>   |                   |                   |                 |           |
| Engagements envers les banques                                       | 50 815            | 76 564            | -25 750         | -34       |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle                     | 33 317 119        | 32 758 826        | +558 294        | +2        |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés   | 15 714            | 34 253            | -18 540         | -54       |
| Obligations de caisse  | 707 327           | 764 324           | -56 997         | -7        |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage        | 5 033 800         | 5 113 100         | -79 300         | -2        |
| Comptes de régularisation passifs                                    | 105 823           | 118 869           | -13 046         | -11       |
| Autres passifs   | 28 763            | 32 346            | -3 583          | -11       |
| Provisions   | 322 067           | 316 850           | +5 217          | +2        |
| Réserves pour risques bancaires généraux                             | 1 238 538         | 1 211 644         | +26 894         | +2        |
| Capital social   | 700 000           | 700 000           | +0              | +0        |
| Réserve issue du bénéfice  | 1 573 637         | 1 413 053         | +160 585        | +11       |
| Bénéfice   | 200 640           | 214 585           | -13 945         | -6        |
| <b>Total des passifs</b>   | <b>43 294 242</b> | <b>42 754 413</b> | <b>+539 830</b> | <b>+1</b> |
| <b>Opérations hors bilan</b>   |                   |                   |                 |           |
| Engagements conditionnels  | 93 990            | 68 809            | +25 181         | +37       |
| Engagements irrévocables   | 907 474           | 844 227           | +63 248         | +7        |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 57 896            | 57 896            | +0              | +0        |
| Crédits par engagement   | 0                 | 0                 | +0              | +0        |

<sup>1</sup> Adaptation des valeurs de l'exercice précédent suite à l'entrée en vigueur de nouvelles prescriptions comptables

# Compte de résultat 2017

| en CHF 1000   | 2017            | 2016            | Variation      | en %       |
|---|-----------------|-----------------|----------------|------------|
| <b>Résultat des opérations d'intérêts</b>   |                 |                 |                |            |
| Produit des intérêts et des escomptes   | 622 382         | 669 549         | -47 167        | -7         |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières  | 5 289           | 8 256           | -2 967         | -36        |
| Charges d'intérêts  | -165 081        | -217 171        | -52 090        | -24        |
| <b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>  | <b>462 590</b>  | <b>460 634</b>  | <b>+1 956</b>  | <b>+0</b>  |
| Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts        | -10 878         | -14 259         | -3 381         | -24        |
| <b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>  | <b>451 712</b>  | <b>446 376</b>  | <b>+5 337</b>  | <b>+1</b>  |
| <b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>                                       |                 |                 |                |            |
| Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement   | 64 909          | 58 376          | +6 534         | +11        |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit  | 5 417           | 4 940           | +477           | +10        |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service   | 42 161          | 39 558          | +2 603         | +7         |
| Charges de commissions  | -14 003         | -13 675         | +328           | +2         |
| <b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>                            | <b>98 483</b>   | <b>89 198</b>   | <b>+9 285</b>  | <b>+10</b> |
| <b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>  | <b>33 502</b>   | <b>33 684</b>   | <b>-182</b>    | <b>-1</b>  |
| <b>Autres résultats ordinaires</b>  |                 |                 |                |            |
| Produits des participations   | 5 075           | 3 422           | +1 653         | +48        |
| Résultat des immeubles  | 2 391           | 2 993           | -603           | -20        |
| Autres produits ordinaires  | 730             | 528             | +203           | +38        |
| Autres charges ordinaires   | -81             | -891            | -809           | -91        |
| <b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>   | <b>8 114</b>    | <b>6 052</b>    | <b>+2 062</b>  | <b>+34</b> |
| <b>Produit d'exploitation</b>   | <b>591 812</b>  | <b>575 310</b>  | <b>+16 502</b> | <b>+3</b>  |
| <b>Charges d'exploitation</b>   |                 |                 |                |            |
| Charges de personnel  | -172 150        | -173 747        | -1 597         | -1         |
| Charges d'exploitation  | -108 130        | -104 790        | +3 340         | +3         |
| <b>Sous-total charges d'exploitation</b>  | <b>-280 280</b> | <b>-278 537</b> | <b>+1 743</b>  | <b>+1</b>  |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles | -29 805         | -30 081         | -276           | -1         |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes   | -295            | -497            | -202           | -41        |
| <b>Résultat opérationnel</b>  | <b>281 432</b>  | <b>266 195</b>  | <b>+15 237</b> | <b>+6</b>  |
| Produits extraordinaires  | 822             | 7 147           | -6 325         | -89        |
| Charges extraordinaires   | 0               | -566            | -566           | -100       |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux   | -26 894         | -1 526          | +25 368        | +1662      |
| Impôts  | -54 720         | -56 666         | -1 946         | -3         |
| <b>Bénéfice</b>   | <b>200 640</b>  | <b>214 585</b>  | <b>-13 945</b> | <b>-6</b>  |

## Répartition du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice de CHF 200,6 millions et d'un bénéfice reporté de CHF 637 361 pour l'exercice sous revue. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

| en CHF 1000   | 2017    | 2016    | Variation | en %  |
|---|---------|---------|-----------|-------|
| Bénéfice  | 200 640 | 214 585 | -13 945   | -6    |
| Bénéfice reporté  | 637     | 53      | +585      | +1111 |
| Bénéfice au bilan   | 201 277 | 214 637 | -13 360   | -6    |
| <b>Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit</b> |         |         |           |       |
| Attribution à la réserve issue du bénéfice                                    | 120 000 | 160 000 | -40 000   | -25   |
| Distribution du bénéfice  | 81 000  | 54 000  | +27 000   | +50   |
| Bénéfice reporté  | 277     | 637     | -360      | -57   |

Les chiffres de l'exercice précédent sont conformes à la décision de l'Assemblée générale.



## Tableau des flux de trésorerie 2017

| en CHF 1000   | Entrées 2017   | Sorties 2017   | Entrées 2016   | Sorties 2016   |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>   |                |                |                |                |
| Bénéfice  | 200 640        |                | 214 585        |                |
| Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles     | 29 805         |                | 30 081         |                |
| Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes   | 5 217          |                |                | 1 677          |
| Variations des réserves pour risques bancaires généraux   | 26 894         |                | 1 526          |                |
| Compensation des corrections de valeur pour risque de défaillance et compensation des pertes                          |                | 6 240          | 3 038          |                |
| Comptes de régularisation actifs  | 561            |                | 2 688          |                |
| Comptes de régularisation passifs   |                | 13 046         |                | 10 079         |
| Dividende de l'exercice précédent   |                | 54 000         |                | 27 000         |
| <b>Solde</b>  | <b>189 831</b> |                | <b>213 162</b> |                |
| <b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>  |                |                |                |                |
| Capital-actions   | 0              |                | 0              |                |
| <b>Solde</b>  | <b>0</b>       |                | <b>0</b>       |                |
| <b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b> |                |                |                |                |
| Participations  |                | 3              |                | 13 673         |
| Immobilisations corporelles   |                | 16 575         | 2 653          | 0              |
| <b>Solde</b>  |                | <b>16 578</b>  |                | <b>11 020</b>  |
| <b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>   |                |                |                |                |
| Créances hypothécaires  |                | 1 244 005      |                | 638 804        |
| Créances sur la clientèle   | 290 189        |                | 227 303        |                |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle  | 558 294        |                | 543 579        |                |
| Obligations de caisse   |                | 56 997         |                | 104 301        |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage   |                | 79 300         |                | 44 200         |
| Opérations de négoce  |                | 253 785        | 13 667         |                |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés  |                | 477            | 260            |                |
| Immobilisations financières   | 40 471         |                | 52 030         |                |
| Créances sur les banques  | 226 938        |                | 133 333        |                |
| Engagements envers les banques  |                | 25 750         | 20 247         |                |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés  |                | 18 540         |                | 53 011         |
| Autres créances   | 18 125         |                | 54 691         |                |
| Autres engagements  |                | 3 583          |                | 18 978         |
| <b>Liquidités</b>   |                |                |                |                |
| Liquidités  | 375 166        |                |                | 387 958        |
| <b>Solde</b>  |                | <b>173 253</b> |                | <b>202 142</b> |
| <b>Total</b>  | <b>189 831</b> | <b>189 831</b> | <b>213 162</b> | <b>213 162</b> |

## État des capitaux propres

| en CHF 1000  | Capital social | Réserve issue du capital | Réserves pour risques bancaires généraux | Réserve issue du bénéfice | Propres parts du capital | Bénéfice | Total     |
|--|----------------|--------------------------|--|---------------------------|--------------------------|----------|-----------|
| Capitaux propres en début d'exercice                     | 700 000        | 0                        | 1 211 644                                | 1 413 053                 | 0                        | 214 585  | 3 539 281 |
| Attribution à la réserve issue du bénéfice               | 0              | 0                        | 0  | 160 000                   | 0                        | -160 000 | 0         |
| Dividendes   | 0              | 0                        | 0  | 0                         | 0                        | -54 000  | -54 000   |
| Variation nette du bénéfice reporté                      | 0              | 0                        | 0  | 585                       | 0                        | -585     | 0         |
| Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux | 0              | 0                        | 26 894                                   | 0                         | 0                        | 0        | 26 894    |
| Bénéfice 2017  | 0              | 0                        | 0  | 0                         | 0                        | 200 640  | 200 640   |
| Capitaux propres en fin d'exercice                       | 700 000        | 0                        | 1 238 538                                | 1 573 637                 | 0                        | 200 640  | 3 712 815 |

Les informations réglementaires liées aux fonds propres et à la liquidité sont publiées sur [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch).

# Annexe aux comptes annuels

## Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 67 succursales. Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ trois quarts au produit d'exploitation. Le solde se répartit entre les opérations de commissions et de prestations de services, les opérations de négoce, ainsi que les revenus des placements financiers, des immeubles et des participations.

## Principes d'évaluation et d'établissement du bilan

### Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations, la loi et l'ordonnance sur les banques ainsi que les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers, conformément à la circulaire 2015/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Les comptes annuels publiés dans le présent rapport de gestion ont été établis sous forme de «boucllement individuel conforme au principe de l'image fidèle». Un boucllement statutaire peut être obtenu sur demande.

Les chiffres des comptes annuels ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle. Les dispositions transitoires qui exigent la mise en œuvre du principe d'évaluation individuelle pour les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ne sont pas appliquées.

### Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque et évaluées pour le compte de résultat à la date de leur conclusion. Les opérations à terme sont inscrites comme opérations hors bilan jusqu'à la date de règlement (échéance). La monnaie du bilan est le franc suisse.

### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours du jour. Les actifs monétaires sont convertis et comptabilisés aux cours en vigueur à la date du bilan. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués:

|     | Exercice sous revue | Année précédente |
|-----|---------------------|------------------|
| USD | 0.972               | 1.019            |
| EUR | 1.171               | 1.072            |

### Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise/prise en pension («repurchase» / «reverse-repurchase») ainsi que les opérations de prêt/emprunt de titres («securities lending» / «securities borrowing»). Elles sont enregistrées au bilan à la valeur comptable des liquidités reçues ou créditées. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

### Créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Les créances compromises, soit les créances pour lesquelles il est peu vraisemblable que le débiteur puisse honorer ses engagements futurs, sont évaluées de manière séparée, et la dépréciation de valeur est couverte par les provisions individuelles constituées à cet effet. Les créances sont considérées comme compromises

au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat (au titre du capital et/ou des intérêts) accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts considérés comme étant en souffrance, soit les intérêts impayés depuis plus de 90 jours, et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus perçus, mais portés en compte au niveau des corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la perception est à ce point compromise que ce calcul n'est plus estimé utile.

La dépréciation de valeur est calculée sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance considérée et le montant supposé encaissable, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net provenant de la réalisation des éventuelles sûretés. Si la procédure de réalisation s'étendra vraisemblablement sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

Composé d'une multitude de petites créances, le portefeuille de crédits privés fait l'objet de corrections de valeur individuelles déterminées de manière forfaitaire. S'agissant des crédits privés, les corrections de valeur sont calculées sur la base des niveaux de solvabilité de la centrale d'information de crédit (ZEK). Les crédits privés affichant des niveaux de solvabilité de 3 à 6 font l'objet de corrections de valeur proportionnellement décroissantes, basées sur des valeurs tirées de l'expérience. Les pertes effectives sont portées directement à charge du compte de résultat.

En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur déterminées de manière forfaitaire, la banque constitue une correction de valeur sur la base du portefeuille pour les risques de défaillance latents afin de couvrir les risques latents présents le jour du bilan. Les risques de défaillance latents résultent des risques présents lors du jour du bilan, dans un portefeuille de crédit apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. Les coefficients servant au calcul des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont déterminés en fonction de la classification des risques interne à la banque et se fondent sur l'expérience. Ces coefficients font l'objet d'une révision annuelle par la Direction générale et sont adaptés sur la base de l'évaluation actuelle du risque.

La constitution et la dissolution de corrections de valeur individuelles pour des positions actives figurent au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

À partir de l'exercice 2017, conformément aux prescriptions comptables, les corrections de valeur individuelles, les corrections individuelles déterminées de manière forfaitaire et les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont comptabilisées avec les postes d'actif. Durant la période transitoire des exercices 2015 et 2016, elles étaient retranchées de l'actif du bilan et imputées séparément au compte «Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires».

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, une radiation du montant concerné est effectuée par le débit du compte de corrections de valeur correspondant. Les créances compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital et des intérêts en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment amortis sont crédités au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

#### Opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix donné par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées sous la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

#### Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce pour compte propre sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont portées au bilan sous les positions correspondantes.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat de l'opération couverte correspondant. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est inscrit dans la rubrique «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de clients: les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de clients sont inscrites dans les rubriques «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

Par principe, les valeurs de remplacement positives et négatives sur la même contrepartie ne sont pas comptabilisées.

#### Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon l'«accrual method». Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou les pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire soit à la valeur d'acquisition, soit à la valeur du marché la plus basse. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires». Les bénéfices réalisés sur la valeur d'acquisition sont inscrits sous la rubrique «Résultat des aliénations d'immobilisations financières».

Les portefeuilles de titres de participations et de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans les opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

#### Participations

L'évaluation des participations importantes (plus de 20%) doit se faire selon la méthode de la mise en équivalence («equity method»). Il n'existe actuellement aucune participation évaluée selon cette méthode. Les participations de moins de 20% ainsi que les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires. Les bénéfices issus de l'aliénation de participations sont inscrits dans la rubrique «Produits extraordinaires», et les pertes réalisées sont enregistrées sous les «Charges extraordinaires».

La participation de 100% dans Swisslease SA à Wallisellen, société non opérationnelle, a été qualifiée d'insignifiante et n'a pas été consolidée (voir également page 24).

#### Immobilisations corporelles

Les investissements dans des immobilisations corporelles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de CHF 50 000.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements planifiés cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», comme suit:

|  |                |
|--|----------------|
| Immeubles                              | de 20 à 67 ans |
| Constructions sur fonds d'autrui       | de 10 à 20 ans |
| Équipements informatiques et logiciels | de 3 à 10 ans  |
| Mobilier, machines et véhicules        | de 5 à 6 ans   |

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan et, le cas échéant, donne lieu à des amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

### Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les avoirs en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont traités sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

### Provisions

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date du bilan. Les provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts; les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

La rubrique «Provisions» du bilan recouvre également les corrections de valeur qui ne dépassent pas le montant net des créances (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à des fluctuations fréquentes). La première constitution de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance s'effectue via la rubrique du compte de résultat «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes». En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont imputées comme fonds propres au sens de l'art. 30 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur dissolution se fait obligatoirement au travers de la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement. Des provisions pour impôts latents ont été constituées (taux d'imposition de 20,3%, cf. page 38).

### Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance s'effectue exclusivement au travers de la caisse de pension Migros. En cas de sous-couverture de la caisse de pension Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) doivent être prises en considération dans les comptes annuels.

### Impôts

Les impôts sur le revenu et le capital sont déterminés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue, et comptabilisés dans la rubrique «Comptes de régularisation passifs». Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et enregistrés comme provisions.

### Propres titres de dette

Le portefeuille de propres emprunts ou propres obligations de caisse est compensé avec le poste passif correspondant.

### Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces postes sont publiés hors bilan à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions inscrites au passif.

### Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

La circulaire FINMA 2015/1 «Comptabilité banques» est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour l'exercice 2016 (délai transitoire en vertu de l'art. 69, al. 1, OB), les corrections de valeur ont été retranchées de l'actif du bilan et imputées séparément au compte «Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires». Dans l'exercice 2017, elles ont été comptabilisées avec les différents postes d'actif au bilan, conformément aux prescriptions comptables. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés en conséquence.

## Gestion des risques

La Banque Migros suit une politique traditionnellement prudente et fondamentalement conservatrice en matière de risques. La gestion des risques est considérée comme la compétence-clé centrale. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'application de la politique en matière de risques ainsi qu'au niveau de toutes les décisions y relatives.

Telles sont les bases sur lesquelles se fondent la stratégie, la culture et les processus adoptés par la Banque Migros en matière de risques. La prise de risques intervient lorsqu'elle présente un rapport adéquat avec le rendement. La limitation des risques via la mise en œuvre de directives et de structures limitatives s'impose comme un objectif prioritaire, afin de protéger la banque contre des charges imprévues.

La culture de gestion des risques au sein de la Banque Migros repose sur plusieurs principes: définition claire des responsabilités et des compétences, prise de conscience des risques de la part de la direction de la banque et du personnel, mise en place de mécanismes de contrôle efficaces et séparation nécessaire entre la gestion et le contrôle des risques.

Le processus de gestion des risques, qui définit le traitement et le pilotage desdits risques, constitue le fondement essentiel d'une gestion efficace.

L'identification de nouveaux risques, qu'il s'agisse de nouveaux produits ou de nouvelles activités, ou de leur intégration dans les systèmes de gestion des risques, est envisagée comme une tâche permanente. Les risques quantifiables sont pris en compte en fonction de leur dimension, selon les normes et pratiques usuelles du marché.

En matière de gestion des risques, des mesures ciblées sont introduites en fonction des besoins: elles peuvent avoir une incidence variable sur le portefeuille de risques, au plan de la forme comme des effets. Les différentes variantes vont de la limitation ou de l'évitement des risques à l'acceptation de ces derniers, en passant par un transfert des risques sous la forme de cessions ou l'exigence de sûretés.

L'organe suprême responsable est le Conseil d'administration: c'est lui qui formule la politique de risque, qui détermine ou valide les limites et les niveaux de compétence et qui approuve la méthode de mesure des risques utilisée. La gestion des risques incombe au Risk Council, organe qui est situé au plus haut niveau opérationnel et réunit les membres de la Direction générale, le responsable de la Trésorerie, le responsable de la Gestion des risques opérationnels, le responsable de la Gestion des risques de crédit, le responsable de la Compliance ainsi que le responsable du Contrôle des risques. La transparence nécessaire à la perception des risques s'obtient au moyen d'instruments d'enregistrement et de systèmes d'application adéquats. Le respect des lignes directrices, directives et limites énoncées dans le cadre de la politique de gestion des risques fait l'objet d'une vérification périodique.

En sa qualité d'organe de contrôle, le Risk Council reçoit un reporting mensuel couvrant la chaîne de création de valeur que représente le processus de gestion des risques.

Dans sa circulaire 2017/1 Gouvernance d'entreprise – banques, la FINMA expose ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de système de contrôle interne (SCI) et de révision interne auprès des banques. La mise en œuvre de ces dispositions au sein de la Banque Migros est documentée dans un concept-cadre pour la gestion des risques. Celui-ci énonce les principes et structures sur la base desquels la Banque Migros est conduite et contrôlée par ses organes. Il fixe également les structures organisationnelles, les méthodes et processus servant à l'identification, au pilotage et au contrôle des risques. Le concept-cadre pour la gestion des risques de la Banque Migros SA a été approuvé par le Conseil d'administration le 8 décembre 2017.

### Évaluation des risques par le Conseil d'administration

La Direction générale établit chaque année une représentation récapitulative de la gestion des risques et des mesures de contrôle interne, et procède à une analyse des risques. Lors de sa séance du 6 février 2017, le Conseil d'administration a approuvé cette analyse des risques ainsi que les mesures prises afin de contrôler et de limiter les risques significatifs. La Direction générale informe en outre le Conseil d'administration de toute modification importante des risques via le rapport du Risk Council, dans le cadre de ses séances ordinaires.

### Risques de crédit

Les risques de crédit ou de contrepartie ont trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque Migros. Ils concernent aussi bien les produits bancaires traditionnels, comme les

prêts hypothécaires, que les opérations de négoce. L'inexécution des engagements pris par un client peut occasionner une perte pour la banque. Cette catégorie de risques fait l'objet d'un règlement détaillé qui fixe les compétences par organe et par type de crédit.

#### Modèle de rating et renouvellements périodiques

La Banque Migros dispose d'un modèle de rating interne servant à la prise de décisions en matière de crédit. Ce modèle comprend dix niveaux de rating. Pour les clients soumis à l'obligation légale de tenir une comptabilité, il tient compte de caractéristiques qualitatives et quantitatives, ainsi que des sûretés remises. Dans le segment Clientèle entreprises, les ratings de solvabilité aux crédits commerciaux font l'objet d'un examen annuel. Les crédits hypothécaires font l'objet d'une procédure de notation axée sur les taux de nantissement visant à attribuer un rating de couverture. Le terme prévu pour le contrôle périodique des crédits dans le domaine hypothécaire varie en fonction de la qualité du rating de couverture, du montant de l'engagement ainsi que du type de couverture. Le modèle de rating garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

#### Évaluation des sûretés par gage immobilier

Tous les objets financés par la Banque Migros font l'objet d'une évaluation. Le principe de prudence s'applique à tous les éléments et paramètres à évaluer. L'évaluation des biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, selon lequel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales calculées font l'objet de vérifications périodiques. Selon le type d'objet, sa taille et son caractère, différentes procédures d'évaluation sont appliquées:

- Logements à usage propre / logements de vacances: modèle d'évaluation hédoniste du CIFI (Centre d'Information et de Formation Immobilières, Zurich)
- Immeubles de rapport: méthode d'estimation de la valeur de rendement pour les immeubles de rapport du CIFI
- Immeubles commerciaux / immeubles professionnels: modèle interne d'estimation de la valeur de rendement, y compris valeur actuelle, méthode DCF, etc.

Dans le cas des modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est déterminé en fonction des caractéristiques propres à l'immeuble (région, situation, âge, état, structure des loyers, niveau comparatif des loyers). Pour les immeubles professionnels et industriels, la Banque Migros se base également sur la valeur de rendement réelle; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement («debt capacity») de l'entreprise. Les estimations de la valeur vénale émanant de spécialistes externes sont validées par des experts internes.

#### Taux de nantissement, calcul de la capacité financière, amortissement

Les activités de la Banque Migros dans le domaine des crédits se fondent principalement sur des sûretés, les gages immobiliers figurant au premier plan. La Banque Migros se conforme par ailleurs aux «Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier» (juillet 2014), ainsi qu'aux «Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires» (juillet 2014). L'octroi de crédits se base sur des taux de nantissement conservateurs. Chaque demande de crédit doit être accompagnée d'une évaluation actuelle de l'objet à financer. Les couvertures correspondantes proviennent pour une grande part du secteur des logements privés et sont bien diversifiées à l'échelle de la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rendement, le calcul de la capacité d'assumer durablement la charge d'un crédit se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique correspondant à un taux moyen à long terme. Lorsque plusieurs objets concernent un même débiteur, on procède à un calcul global de la capacité financière. S'agissant du financement de logements, les hypothèques de deuxième rang (nantissement >67%) doivent être amorties par les débiteurs de manière linéaire sur une durée maximale de quinze ans, respectivement jusqu'au départ à la retraite.

#### Identification des risques de défaillance

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises, examens périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine des hypothèques, surveillance quotidienne des crédits lombards). Les engagements présentant un risque élevé sont signalés au travers du système de rating. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire mensuel ou semestriel informatisé; des stratégies sont définies, des mesures sont prises, et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.



La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale qui fait suite à une inspection des lieux. De ce prix estimé du marché sont retranchés les diminutions de valeur usuelles, les coûts de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

#### Opérations interbancaires / opérations de négoce

La Banque Migros recourt à des limites de crédit par contrepartie pour assurer la gestion des risques de contrepartie et des risques de défaillance liés aux opérations de négoce et aux opérations interbancaires. Ces limites de crédit sont largement fonction du rating, mais prennent également en compte d'autres critères.

#### Risques de marché

Par risques de marché, on entend principalement les menaces et incertitudes liées aux fluctuations de cours, variations de taux d'intérêt incluses.

#### Risques de taux

Les variations de taux d'intérêt peuvent exercer un impact considérable sur les revenus provenant des activités de base traditionnelles de la Banque Migros, lesquelles ont une grande incidence au niveau du bilan. La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque s'effectuent de manière centralisée, au moyen d'un logiciel ad hoc. En outre, l'impact sur la structure du bilan, sur les valeurs et sur les revenus est pris en compte et comparé sur une base mensuelle. S'appuyant sur ses prévisions en matière de taux, la Banque Migros recourt notamment à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque.

#### Risques de marché dans le portefeuille de négoce

La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de marché dans le portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'un logiciel ad hoc. L'exposition au risque, mesurée selon la méthode «mark-to-market», est définie selon une structure de limitation. Des analyses de scénarios sont effectuées de manière périodique, et l'état des revenus comprenant les chiffres relatifs aux profits et aux pertes est enregistré quotidiennement.

#### Value at Risk (VaR) dans le portefeuille de négoce

La Banque Migros calcule les risques du portefeuille de négoce sur la base de la méthode Value at Risk (VaR). La VaR sert à évaluer une perte possible en fonction d'une probabilité de défaillance et d'une période de détention données, dans un marché fonctionnant de manière normale et habituelle. Les estimations VaR de la Banque Migros reposent sur une procédure d'analyse paramétrique (méthode variance/covariance) et sur des simulations historiques prenant pour hypothèses une probabilité de défaillance de 99% et une période de détention d'un jour. Les calculs et simulations se basent sur les paramètres du marché des 250 derniers jours ouvrables, soit l'équivalent d'une année civile.

#### Risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de pertes financières liés à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures, personnes ou systèmes internes, ou encore à des facteurs externes. De telles pertes peuvent notamment résulter de la défaillance ou du fonctionnement défectueux de systèmes techniques, de la faute intentionnelle ou de la négligence de personnes ou d'influences extérieures telles que des catastrophes.

Contrairement aux risques de crédit ou aux risques de marché, les risques opérationnels ne sont pas contractés activement, mais résultent de l'activité d'exploitation. Contrairement aux risques de crédit ou de marché, les risques opérationnels ne donnent pas lieu à une indemnisation équitable ou basée sur le risque.

La banque dispose d'une séparation efficace des fonctions, d'un système de contrôle interne (SCI) performant ainsi que de contrôles de gestion appropriés. Les conditions d'une bonne exécution des opérations et d'une détection rapide d'éventuels problèmes importants sont réunies. La vérification du SCI constitue un élément-clé des travaux d'audit de la Révision interne. La qualité des processus de traitement centraux est soumise à une surveillance constante et fait l'objet d'un rapport.

Dans les cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre en péril les activités, un risque estimé n'étant pas directement corrélé avec une perte financière. Les risques opérationnels sont présents dans pratiquement toutes les activités de l'ensemble des secteurs de la banque. De par

leur caractère sériel, les risques opérationnels ne permettent généralement pas de dégager des revenus financièrement profitables. La gestion de ces risques permet toutefois de réduire les pertes financières provoquées, sans les éviter totalement.

La gestion des risques de la Banque Migros est essentiellement axée sur l'identification des risques opérationnels et sur l'évitement de pertes opérationnelles. Les risques opérationnels identifiés sont mis en regard des mesures de réduction des risques existantes. Il s'agit à cet égard de peser et de confronter les coûts et avantages des mesures à prendre. Là où le risque ne peut être évité ou réduit, la disposition à prendre un tel risque est évaluée avec prudence et exactitude.

Dans ce contexte, la Banque Migros distingue les six types de risques suivants:

#### Risques liés aux personnes et aux objets

Des mesures techniques, de construction et d'organisation sont prises pour garantir une sécurité suffisante aux collaborateurs, aux clients et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et soutiennent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

#### Risques liés aux processus et à l'exécution

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles sont instaurés. Des contrôles concernant l'exécution (processus et périodicité) et la compétence sont définis de manière contraignante.

Les contrôles définis et la mise en œuvre de ces derniers sont systématiquement documentés. Le système de contrôle interne (IKS) joue à cet égard un rôle central.

#### Risques informatiques

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités concrètes et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante.

#### Situations d'urgence et de crise

La Banque Migros est préparée à la défaillance de ses processus d'exploitation critiques. La poursuite de l'activité bancaire pour ces domaines et fonctions est assurée au plan organisationnel. Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre un redémarrage en règle des processus d'exploitation critiques. Une gestion de crise et de situation d'urgence efficace est déterminante pour maîtriser les événements et garantit un fonctionnement structuré et contrôlé en cas de crise. La cellule de crise de la Banque Migros est en charge d'assurer une gestion efficace et dans les règles des situations de crise. Les missions, responsabilités et compétences sont clairement définies au sein de la cellule de crise. Des exercices d'urgence et formations périodiques garantissent la capacité de fonctionnement et la validité des mesures de prévention.

#### Criminalité

Les actes criminels ou tentatives d'actes criminels commis par des personnes internes ou externes sont analysés de manière systématique. Les autorités sont impliquées et informées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun.

#### Risques juridiques et de compliance

Les risques de compliance se définissent comme le danger du non-respect d'une disposition réglementaire applicable à la Banque Migros. Le non-respect peut résulter de la non-application d'une norme, de l'application insuffisante d'une norme ou de la non-application volontaire ou involontaire de règles et directives internes.

Les risques juridiques se définissent comme le risque de conclure des contrats (échange de droits et d'obligations) qui ne sont pas valables devant des tribunaux suisses, ce qui rendrait les droits de la Banque Migros non exécutoires. Le caractère non exécutoire peut résulter d'une violation des principes du droit des contrats, de la jurisprudence ou de l'insuffisance de preuves.

La division Compliance suit de près l'évolution des prescriptions légales et réglementaires et veille à leur application à l'interne. Elle prend toutes les mesures nécessaires afin d'éviter des irrégularités ou violations de la loi par la banque, ses organes ou ses collaborateurs. Il incombe en outre à la division Compliance d'assurer la formation continue dans son domaine de compétence, tant en son sein qu'auprès des conseillers-clients

et des dirigeants. Dans le cadre des relations avec la clientèle, il convient de respecter des obligations de diligence plus ou moins strictes, selon l'appréciation des risques.

Le Risk Council et le Conseil d'administration de la Banque Migros sont informés des risques opérationnels et des pertes sur une base trimestrielle. Les pertes de plus de CHF 10 000 sont commentées dans le rapport sur les risques remis au Risk Council s'agissant des causes et des mesures prises. En outre, la Fédération des coopératives Migros est informée chaque année dans le cadre d'une rétrospective/perspective des activités dans le domaine des risques opérationnels.

La Banque Migros détermine ses exigences de fonds propres relatives aux risques opérationnels selon l'approche de l'indicateur de base. Au 31 décembre 2017, le montant de fonds propres affecté par la Banque Migros aux risques opérationnels s'élève à 89 millions de francs.

#### Externalisation (outsourcing)

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données constituent un risque opérationnel essentiel pour toute banque. L'externalisation informatique concerne des domaines essentiels. En la matière, la Banque Migros recourt dans une large mesure aux prestations d'Inventx AG. La sous-traitance ainsi que les normes de qualité relatives à l'informatique sont fixées dans le cadre de contrats détaillés avec les prestataires de services informatiques. Le contrôle de qualité des services informatiques convenus est défini au moyen de contrats de service (Service Level Agreements (SLA)). En vertu de ces SLA, les prestataires sont chargés d'identifier et d'évaluer les dysfonctionnements, d'en rendre compte et d'en discuter ensuite avec la banque lors de réunions mensuelles, en exposant au besoin des propositions de solutions. En cas de défaillances ou de catastrophes prolongées, des mesures d'urgence sont définies en collaboration avec les prestataires. La banque dispose d'un système redondant pour les applications bancaires les plus importantes, afin de permettre la continuité des activités opérationnelles en cas de catastrophe. Les prestataires de services informatiques soumettent les domaines informatiques externalisés au contrôle des sociétés d'audit. La surveillance des risques informatiques s'effectue au moyen de reportings de sécurité et notamment de rapports de compliance établis par les sociétés de révision externes (norme de révision ISAE 3402). En outre, la Banque Migros SA est dotée d'un dispositif de sécurité qui répond aux exigences modernes et est régulièrement actualisé. Les rapports d'audit obtenus jusqu'ici indiquent que les prescriptions de la FINMA en matière d'externalisation sont respectées.

#### Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés et à la comptabilité de couverture («hedge accounting»)

##### Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. Aussi bien des instruments standardisés que des instruments OTC sont négociés pour compte propre et pour le compte de clients; il s'agit notamment d'instruments de taux, de monnaies et de métaux précieux. Les instruments financiers dérivés sont utilisés par la banque dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.

##### Application de la comptabilité de couverture («hedge accounting»)

##### Types d'opérations de base et d'opérations de couverture

Selon la politique de risques soumise chaque année à l'approbation du Conseil d'administration, la Banque Migros recourt à des swaps de taux d'intérêt («interest rate swaps» ou IRS) afin de gérer le risque de taux dans le portefeuille de la banque. Le traitement comptable des IRS relève de la comptabilité de couverture. Les IRS se traitent sur un marché liquide, et la conclusion ou la dissolution d'opérations de couverture est possible en tout temps.

##### Composition des groupes d'instruments financiers

L'opération de base couverte recouvre l'ensemble du portefeuille de la banque exprimé en tant que position nette.

##### Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

Les opérations de couverture consistent en un portefeuille de contrats IRS conclus avec des contreparties externes. La conclusion ou la dissolution de tels contrats IRS est décidée dans le cadre du Risk Council, avec recours explicite à la comptabilité de couverture.

Le risque de taux au sein du portefeuille de la banque résulte de la transformation positive des échéances, à savoir d'une impasse positive des positions à revenu fixe dotées d'échéances résiduelles généralement comprises entre 0 et 10 ans. Ce risque de taux est partiellement couvert via la conclusion de «payer swaps» dotés d'échéances résiduelles.

La relation de couverture entre l'opération de base et l'opération de couverture est choisie de manière à observer au moins la limite de sensibilité.

#### Mesure de l'effectivité

La mesure de l'effectivité s'effectue au moyen des données générées par le Risk Management à l'aide du tool Focus ALM by FIS.

La mesure de l'effectivité rétrospective se fait au moyen du rapport mensuel «Asset & Liability Management» du Risk Council, et notamment du tableau qui fournit une vue détaillée de la sensibilité aux taux d'intérêt des opérations de base et des opérations de couverture et les agrège afin d'établir la sensibilité aux taux d'intérêt des capitaux propres. L'unité de mesure est conforme à la limite de risque imposée par le Conseil d'administration.

La mesure de l'effectivité prospective s'appuie sur le rapport mensuel «Asset & Liability Management» du Risk Council, et notamment sur le graphique «Nominal-GAP en mio de CHF». Le Risk Management génère en outre le rapport trimestriel «Simulation de revenus / planification dynamique», qui simule les conséquences de déplacements non parallèles des courbes de taux.

Du point de vue de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est effective lorsqu'une hausse des taux d'intérêt exerce un effet négatif sur les capitaux propres et le résultat des opérations d'intérêts, car cela indique une impasse positive des positions à revenu fixe.

#### Ineffectivité

Dès qu'une opération de couverture ne satisfait plus aux critères de l'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce, et l'effet de la partie non efficace est comptabilisé dans la rubrique «Résultat du négoce et option de la juste valeur». Durant l'exercice sous revue, aucune ineffectivité d'opérations de couverture n'a été constatée.

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

#### Événements importants survenus après la date du bilan

## Informations relatives au bilan

### Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

| en CHF 1000  | 2017    | 2016    |
|--|---------|---------|
| Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)   | 0       | 80 430  |
| Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)  | 0       | 0       |
| Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension   | 149 958 | 157 880 |
| Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 0       | 0       |

### Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

| en CHF 1000  | Couvertures hypothécaires | Autres couvertures | Sans couverture  | Total             |
|--|---------------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| <b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>           |                           |                    |                  |                   |
| Créances sur la clientèle  | 94 478                    | 151 827            | 1 813 934        | 2 060 239         |
| Créances hypothécaires   | 35 474 874                | 0                  | 0                | 35 474 874        |
| immeubles d'habitation   | 32 695 668                | 0                  | 0                | 32 695 668        |
| immeubles commerciaux  | 1 122 190                 | 0                  | 0                | 1 122 190         |
| immeubles artisanaux et industriels  | 1 542 497                 | 0                  | 0                | 1 542 497         |
| autres   | 114 518                   | 0                  | 0                | 114 518           |
| <b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b> | <b>35 569 353</b>         | <b>151 827</b>     | <b>1 813 934</b> | <b>37 535 114</b> |
| Année précédente   | 34 353 005                | 110 565            | 2 117 729        | 36 581 298        |
| <b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b> | <b>35 556 695</b>         | <b>110 338</b>     | <b>1 811 389</b> | <b>37 478 422</b> |
| Année précédente   | 34 331 848                | 110 565            | 2 075 489        | 36 517 902        |
| <b>Hors bilan</b>  |                           |                    |                  |                   |
| Engagements conditionnels  | 2 328                     | 11 448             | 80 214           | 93 990            |
| Engagements irrévocables   | 0                         | 0                  | 907 474          | 907 474           |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires       | 0                         | 0                  | 57 896           | 57 896            |
| Crédits par engagement   | 0                         | 0                  | 0                | 0                 |
| <b>Total hors bilan</b>  | <b>2 328</b>              | <b>11 448</b>      | <b>1 045 584</b> | <b>1 059 360</b>  |
| Année précédente   | 2 508                     | 12 008             | 956 416          | 970 932           |

### Créances compromises

| en CHF 1000  | Montant brut | Valeur estimée de réalisation des sûretés | Montant net | Corrections de valeur |
|--|--------------|---|-------------|-----------------------|
| Corrections de valeur individuelles                                  | 37 462       | 1 115                                     | 36 347      | 34 616                |
| Année précédente   | 81 607       | 44 727                                    | 36 880      | 35 124                |
| Corrections de valeur individuelles forfaitaires pour crédits privés | 52 195       | 0   | 52 195      | 20 376                |
| Année précédente   | 49 905       | 0   | 49 905      | 19 726                |

La différence entre le montant net des créances et les corrections de valeur individuelles réside dans le fait qu'en raison de la solvabilité des débiteurs, une rentrée d'argent, dont le montant est estimé avec prudence, est attendue; dans le cas de crédits privés, elle se fonde sur le modèle de rating utilisé.

### Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

| en CHF 1000   | 2017           | 2016          |
|---|----------------|---------------|
| <b>Opérations de négoce, actifs</b>   |                |               |
| Titres de créance   | 0              | 0             |
| dont cotés  | 0              | 0             |
| Titres de participation   | 286 112        | 32 126        |
| Métaux précieux   | 530            | 731           |
| <b>Total des opérations de négoce</b>   | <b>286 642</b> | <b>32 857</b> |
| <b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>      | <b>0</b>       | <b>0</b>      |
| <b>Total des actifs</b>   | <b>286 642</b> | <b>32 857</b> |
| dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation                                | 0              | 0             |
| dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 0              | 0             |
| <b>Opérations de négoce, passifs</b>  |                |               |
| Titres de créance   | 0              | 0             |
| dont cotés  | 0              | 0             |
| Titres de participation   | 0              | 0             |
| Métaux précieux   | 0              | 0             |
| <b>Total des opérations de négoce</b>   | <b>0</b>       | <b>0</b>      |
| <b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>      | <b>0</b>       | <b>0</b>      |
| <b>Total des passifs</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b>      |
| dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation                                | 0              | 0             |

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

### Répartition des immobilisations financières

| en CHF 1000   | Valeur comptable<br>2017 | Valeur comptable<br>2016 | Juste comptable<br>2017 | Juste comptable<br>2016 |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Titres de créance   | 612 960                  | 655 182                  | 631 064                 | 673 051                 |
| dont destinés à être conservés jusqu'à échéance                               | 612 960                  | 655 182                  | 631 064                 | 673 051                 |
| dont portés au bilan selon le principe de l'évaluation la plus basse          | 0                        | 0                        | 0                       | 0                       |
| Titres de participation   | 0                        | 0                        | 0                       | 0                       |
| dont participations qualifiées  | 0                        | 0                        | 0                       | 0                       |
| Immeubles repris lors de réalisations de gage                                 | 3 586                    | 1 835                    | 3 586                   | 1 835                   |
| <b>Total des immobilisations financières</b>                                  | <b>616 545</b>           | <b>657 017</b>           | <b>634 650</b>          | <b>674 886</b>          |
| dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 211 250                  | 236 891                  |                         |                         |

### Répartition des contreparties selon la notation

| en CHF 1000                            | De AAA<br>à AA- | De A+<br>à A- | De BBB+<br>à BBB- | De BB+<br>à B- | Inférieur à B- | Sans notation |
|--|-----------------|---------------|-------------------|----------------|----------------|---------------|
| Valeur comptable des titres de créance | 403 577         | 156 708       | 40 636            | 12 038         | 0              | 0             |

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur des sources de notation externes.

## Présentation des participations

| en CHF 1000                              | Évaluées selon la mise en équivalence | Autres participations | Total 2017    | Total 2016    |
|--|---------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|
| <b>Valeur d'acquisition</b>              | 0                                     | 72 540                | 72 540        | 58 867        |
| Amortissements cumulés                   | 0                                     | -260                  | -260          | -260          |
| État en début d'exercice                 | 0                                     | 72 280                | 72 280        | 58 607        |
| Changements d'affectation                | 0                                     | 0                     | 0             | 0             |
| Investissements et différences de change | 0                                     | 3                     | 3             | 13 673        |
| Désinvestissements                       | 0                                     | 0                     | 0             | 0             |
| Amortissements                           | 0                                     | 0                     | 0             | 0             |
| Reprises d'amortissements                | 0                                     | 0                     | 0             | 0             |
| <b>État en fin d'exercice</b>            | <b>0</b>                              | <b>72 283</b>         | <b>72 283</b> | <b>72 280</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>                   |                                       |                       |               |               |
| État en début d'exercice                 | 0                                     | 72 280                | 72 280        | 58 607        |
| <b>État en fin d'exercice</b>            | <b>0</b>                              | <b>72 283</b>         | <b>72 283</b> | <b>72 280</b> |
| Avec valeur boursière                    |                                       |                       | 0             | 0             |
| Sans valeur boursière                    |                                       |                       | 72 283        | 72 280        |
| <b>Total des participations</b>          |                                       |                       | <b>72 283</b> | <b>72 280</b> |

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation durant l'exercice sous revue.

## Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

| en CHF 1000   | Activité                           | Capital social | Part       |          | Détenion |           |
|---|------------------------------------|----------------|------------|----------|----------|-----------|
|   |                                    |                | au capital | aux voix | directe  | indirecte |
| Swisslease SA, Wallisellen, intermédiaire des financements de leasing                 | Financement de leasing             | 100            | 100%       | 100%     | 100%     | 0%        |
| Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich | Centrale de lettres de gage        | 900 000        | 11%        | 11%      | 11%      | 0%        |
| Aduno Holding SA, Zurich, organisation de cartes de crédit                            | Système de paiement sans numéraire | 25 000         | 7%         | 7%       | 7%       | 0%        |

Aucune de ces participations ne relève d'une société cotée en bourse. Les pourcentages des participations n'ont enregistré aucune modification par rapport à l'exercice précédent.



## Présentation des immobilisations corporelles

| en CHF 1000                             | Immeubles à l'usage de la banque | Immeubles de rendement | Autres immobilisations corporelles | Logiciels      | Total 2017      | Total 2016      |
|---|----------------------------------|------------------------|------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Valeur d'acquisition</b>             |                                  |                        |                                    |                |                 |                 |
| État en début d'exercice                | 95 631                           | 27 548                 | 118 335                            | 105 957        | 347 470         | 387 690         |
| Investissements                         | 3 395                            | 0                      | 9 110                              | 4 070          | 16 575          | 22 643          |
| Désinvestissements                      | -658                             | 0                      | -8 140                             | -734           | -9 532          | -62 863         |
| Changements d'affectation               | 26                               | 0                      | -26                                | 0              | 0               | 0               |
| au sein des immobilisations corporelles | 26                               | 0                      | -26                                | 0              | 0               | 0               |
| <b>État en fin d'exercice</b>           | <b>98 394</b>                    | <b>27 548</b>          | <b>119 279</b>                     | <b>109 293</b> | <b>354 513</b>  | <b>347 470</b>  |
| <b>Amortissements cumulés</b>           |                                  |                        |                                    |                |                 |                 |
| État en début d'exercice                | -42 293                          | -3 979                 | -63 555                            | -72 397        | -182 224        | -189 709        |
| Amortissements en cours                 | -3 178                           | -9                     | -14 823                            | -11 795        | -29 805         | -30 081         |
| Sorties                                 | 658                              | 0                      | 8 140                              | 734            | 9 532           | 37 567          |
| Changements d'affectation               | -1                               | 0                      | 1                                  | 0              | 0               | 0               |
| au sein des immobilisations corporelles | -1                               | 0                      | 1                                  | 0              | 0               | 0               |
| <b>État en fin d'exercice</b>           | <b>-44 813</b>                   | <b>-3 988</b>          | <b>-70 238</b>                     | <b>-83 458</b> | <b>-202 497</b> | <b>-182 224</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>                  |                                  |                        |                                    |                |                 |                 |
| État en début d'exercice                | 53 339                           | 23 569                 | 54 780                             | 33 560         | 165 247         | 197 981         |
| <b>État en fin d'exercice</b>           | <b>53 581</b>                    | <b>23 560</b>          | <b>49 041</b>                      | <b>25 834</b>  | <b>152 017</b>  | <b>165 247</b>  |

## Leasing opérationnel

| en CHF 1000   | 2017           | 2016          |
|---|----------------|---------------|
| <b>Engagements de leasing non portés au bilan</b>           |                |               |
| Échéance inférieure à 12 mois                               | 13 617         | 12 386        |
| Échéance de 12 mois à 5 ans                                 | 47 970         | 32 305        |
| Échéance supérieure à 5 ans                                 | 45 146         | 14 258        |
| <b>Total des engagements de leasing non portés au bilan</b> | <b>106 733</b> | <b>58 950</b> |
| dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année     | 0              | 0             |

## Répartition des autres actifs et des autres passifs

| en CHF 1000   | 2017          | 2016          |
|---|---------------|---------------|
| <b>Autres actifs</b>  |               |               |
| Compte de compensation  | 15 511        | 33 785        |
| Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur                | 0             | 0             |
| Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance | 0             | 0             |
| Impôts indirects  | 0             | 0             |
| Comptes d'ordre   | 1 719         | 1 570         |
| Autres actifs   | 0             | 0             |
| <b>Total des autres actifs</b>  | <b>17 230</b> | <b>35 355</b> |
| <b>Autres passifs</b>   |               |               |
| Compte de compensation  | 0             | 0             |
| Impôts indirects  | 13 022        | 14 748        |
| Comptes d'ordre   | 5 426         | 7 332         |
| Coupons non encaissés et obligations de caisse                                    | 0             | 0             |
| Autres passifs  | 10 315        | 10 266        |
| <b>Total des autres passifs</b>   | <b>28 763</b> | <b>32 346</b> |

## Indication des engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

### Indications relatives à la situation économique de l'institution de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance s'effectue exclusivement au travers de la caisse de pension Migros. En cas de sous-couverture de la caisse de pension Migros, l'employeur peut être tenu de verser des contributions d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS (départ à la retraite des hommes à 64 ans également) doivent être prises en considération dans les comptes annuels.

La caisse de pension Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

## Engagements envers la caisse de pension Migros et charges de prévoyance figurant dans le compte de résultat

| en CHF mio  | 2017 | 2016 |
|---|------|------|
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle    | 7    | 13   |
| Charges de prévoyance dans les charges de personnel | 17   | 17   |

Selon le dernier rapport annuel révisé, le taux de couverture s'élève à 111,5% (exercice précédent 120,5%), conformément à l'art. 44 OPP 2. Les comptes ont été établis selon la norme de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26.

Compte tenu du niveau toujours bas des taux d'intérêt et de l'évolution probable du taux de référence, le Conseil de fondation de la Caisse de pensions Migros a adopté le 23 novembre 2016 le règlement relatif à la constitution de réserves et de provisions. Les provisions pour engagements de prévoyance ont été inscrites au bilan au 31 décembre 2016, conformément à ces dispositions révisées. La principale modification porte sur l'abaissement du taux d'intérêt technique servant à l'évaluation des engagements de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes à un taux uniforme de 2,0%, contre 2,5% précédemment. A la suite de cette adaptation, le taux de couverture s'est établi nettement au-dessous de la valeur cible de 119,0%. Au 31 décembre 2016, l'excédent technique (fonds libres et réserves de fluctuation de valeur) s'élève à CHF 2 220 millions (valeur cible: CHF 3 660 millions).

Il ne découle aucun avantage économique de l'excédent de couverture ni aucun engagement de l'excédent technique inférieur à la valeur cible qui doivent être enregistrés dans les comptes annuels de la Banque Migros. La caisse de pensions Migros n'a détenu aucune réserve de contribution de l'employeur durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

### Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

| en CHF 1000  | Taux d'intérêt | Échéance  | 2017             | 2016             |
|--|----------------|-----------|------------------|------------------|
| <b>Total des emprunts obligataires</b>   | –              |           | 0                | 0                |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage                              | –              | 2017      | 0                | 367 100          |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage                              | 3,03%          | 2018      | 285 000          | 285 000          |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage                              | 1,94%          | 2019      | 354 800          | 354 800          |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage                              | 1,71%          | 2020      | 577 900          | 577 900          |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage                              | 1,07%          | 2021      | 640 900          | 640 900          |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage                              | 2,07%          | 2022      | 557 300          | 453 400          |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage                              | 1,77%          | 2023      | 128 700          | 128 700          |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage                              | 1,44%          | 2024-2045 | 2 489 200        | 2 305 300        |
| <b>Total des prêts des centrales d'émission de lettre de gage</b>              | <b>1,63%</b>   |           | <b>5 033 800</b> | <b>5 113 100</b> |
| <b>Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage</b> |                |           | <b>5 033 800</b> | <b>5 113 100</b> |

### Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

| en CHF 1000   | 2017             | 2016             |
|---|------------------|------------------|
| Hypothèques mises en gage pour banque des lettres de gage | 7 737 785        | 7 480 832        |
| <b>Actifs mis en gage ou cédés</b>                        | <b>7 737 785</b> | <b>7 480 832</b> |
| Prêts des centrales d'émission de lettres de gage         | 5 033 800        | 5 113 100        |
| <b>Engagements effectifs correspondants</b>               | <b>5 033 800</b> | <b>5 113 100</b> |

### Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice sous revue

| en CHF 1000  | État à la fin de l'année précédente | Utilisations conformes au but | Reclassifications | Différences de change | Intérêts en souffrance, recouvrements | Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat | Dissolutions par le compte de résultat | État à la fin de l'exercice sous revue |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|--|--|
| Provisions pour impôts latents   | 314 356                             | 0                             | 0                 | 0                     | 0                                     | 1 106   | 0                                      | 315 462                                |
| Provisions pour engagements de prévoyance                                      | 0                                   | 0                             | 0                 | 0                     | 0                                     | 0   | 0                                      | 0                                      |
| Provisions pour risques de défaillance   | 2 175                               | 0                             | 4 187             | 0                     | 0                                     | 0   | 0                                      | 6 363                                  |
| Provisions pour autres risques d'exploitation                                  | 0                                   | 0                             | 0                 | 0                     | 0                                     | 0   | 0                                      | 0                                      |
| Provisions pour restructurations   | 0                                   | 0                             | 0                 | 0                     | 0                                     | 0   | 0                                      | 0                                      |
| Autres provisions  | 318                                 | -77                           | 0                 | 0                     | 0                                     | 0   | 0                                      | 241                                    |
| <b>Total des provisions</b>  | <b>316 850</b>                      | <b>-77</b>                    | <b>4 187</b>      | <b>0</b>              | <b>0</b>                              | <b>1 106</b>  | <b>0</b>                               | <b>322 067</b>                         |
| <b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>                                | <b>1 211 644</b>                    | <b>0</b>                      | <b>0</b>          | <b>0</b>              | <b>0</b>                              | <b>26 894</b>   | <b>0</b>                               | <b>1 238 538</b>                       |
| Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises | 54 850                              | -6 026                        | 0                 | 0                     | 3 858                                 | 15 668  | -13 358                                | 54 992                                 |
| Corrections de valeur pour les risques latents                                 | 8 547                               | 0                             | -4 187            | 0                     | 0                                     | 0   | -2 195                                 | 2 165                                  |
| <b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>       | <b>63 396</b>                       | <b>-6 026</b>                 | <b>-4 187</b>     | <b>0</b>              | <b>3 858</b>                          | <b>15 668</b>   | <b>-15 553</b>                         | <b>57 156</b>                          |

#### Pertes significatives

Aucune perte significative n'a été comptabilisée durant l'exercice sous revue.

#### Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées d'impôt. Des provisions pour impôts latents (taux d'imposition 20,3%, cf. page 37) ont été constituées.

#### Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

### Indication des créances et engagements envers les parties liées

| en CHF 1000            | Créances<br>2017 | Créances<br>2016 | Engagements<br>2017 | Engagements<br>2016 |
|------------------------|------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| Participants qualifiés | 0                | 0                | 37 034              | 64 375              |
| Sociétés du groupe     | 0                | 0                | 0                   | 0                   |
| Sociétés liées         | 37 273           | 33 502           | 89 613              | 66 926              |
| Affaires d'organes     | 8 865            | 9 216            | 7 412               | 5 673               |
| Autres parties liées   | 0                | 0                | 0                   | 0                   |

### Transactions avec des parties liées

- Les transactions avec des parties liées (opérations sur papiers-valeurs, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles.
- Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.
- Des opérations hors bilan sont également effectuées avec des parties liées. La Banque Migros gère notamment des comptes de placement pour la Communauté Migros, à titre fiduciaire. Le montant de ces opérations au 31.12.2017 s'élevait à CHF 1,4 milliard (cf. aussi page 36).
- Il n'existe pas de programme d'intéressement des collaborateurs.

### Présentation du capital social

| en CHF 1000                    | Valeur nominale<br>totale 2017 | Nombre de titres<br>2017 | Capital donnant<br>droit au dividende<br>2017 | Valeur nominale<br>totale 2016 | Nombre de titres<br>2016 | Capital donnant<br>droit au dividende<br>2016 |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------|---|--------------------------------|--------------------------|---|
| Capital-actions <sup>1</sup>   | 700 000                        | 700 000                  | 700 000                                       | 700 000                        | 700 000                  | 700 000                                       |
| <b>Total du capital social</b> | <b>700 000</b>                 | <b>700 000</b>           | <b>700 000</b>                                | <b>700 000</b>                 | <b>700 000</b>           | <b>700 000</b>                                |

<sup>1</sup> divisé en 700 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1000

### Indication des participants significatifs

| en CHF 1000                          | Nominal 2017 | Proportion en %<br>2017 | Nominal 2016 | Proportion en %<br>2016 |
|--------------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|-------------------------|
| Migros Participations SA, Rüschlikon | 700 000      | 100                     | 700 000      | 100                     |

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA (Rüschlikon), 100% de la Banque Migros.

### Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

### Réserves non distribuables

| en CHF 1000  | 2017           | 2016           |
|--|----------------|----------------|
| Réserve légale issue du capital, non distribuable  | 0              | 0              |
| Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable | 169 000        | 167 000        |
| <b>Total des réserves non distribuables</b>        | <b>169 000</b> | <b>167 000</b> |

### Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

| en CHF 1000  | À vue            | Dénonçable        | Jusqu'à 3 mois   | Entre 3 et 12 mois | Entre 12 mois et 5 ans | Plus de 5 ans     | Immobilisé   | Total             |
|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------|--------------|-------------------|
| <b>Actifs / instruments financiers</b>                             |                  |                   |                  |                    |                        |                   |              |                   |
| Liquidités   | 4 150 880        | 0                 | 0                | 0                  | 0                      | 0                 | 0            | 4 150 880         |
| Créances sur les banques   | 135 846          | 0                 | 204 822          | 158 099            | 0                      | 0                 | 0            | 498 766           |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres           | 0                | 0                 | 0                | 0                  | 0                      | 0                 | 0            | 0                 |
| Créances sur la clientèle  | 206 236          | 125 501           | 411 216          | 171 894            | 990 322                | 111 037           | 0            | 2 016 205         |
| Créances hypothécaires   | 10 892           | 815 792           | 2 342 158        | 3 572 996          | 18 647 052             | 10 073 326        | 0            | 35 462 216        |
| Opérations de négoce   | 286 642          | 0                 | 0                | 0                  | 0                      | 0                 | 0            | 286 642           |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 675              | 0                 | 0                | 0                  | 0                      | 0                 | 0            | 675               |
| Immobilisations financières  | 0                | 0                 | 47 187           | 107 770            | 198 681                | 259 321           | 3 586        | 616 545           |
| <b>Total</b>   | <b>4 791 172</b> | <b>941 293</b>    | <b>3 005 383</b> | <b>4 010 758</b>   | <b>19 836 056</b>      | <b>10 443 684</b> | <b>3 586</b> | <b>43 031 931</b> |
| Année précédente   | 5 000 886        | 1 186 795         | 3 657 191        | 4 469 694          | 18 034 674             | 10 109 113        | 1 835        | 42 460 188        |
| <b>Fonds étrangers / instruments financiers</b>                    |                  |                   |                  |                    |                        |                   |              |                   |
| Engagements envers les banques                                     | 28 398           | 0                 | 22 417           | 0                  | 0                      | 0                 | 0            | 50 815            |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle                   | 4 668 067        | 28 638 971        | 7 647            | 2 435              | 0                      | 0                 | 0            | 33 317 119        |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 15 714           | 0                 | 0                | 0                  | 0                      | 0                 | 0            | 15 714            |
| Obligations de caisse  | 0                | 0                 | 17 844           | 55 727             | 598 879                | 34 877            | 0            | 707 327           |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage      | 0                | 0                 | 12 500           | 272 500            | 2 130 900              | 2 617 900         | 0            | 5 033 800         |
| <b>Total</b>   | <b>4 712 179</b> | <b>28 638 971</b> | <b>60 407</b>    | <b>330 662</b>     | <b>2 729 779</b>       | <b>2 652 777</b>  | <b>0</b>     | <b>39 124 775</b> |
| Année précédente   | 4 403 951        | 28 422 551        | 79 801           | 403 486            | 2 494 037              | 2 943 242         | 0            | 38 747 067        |

### Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

| en CHF 1000  | Suisse<br>2017    | Étranger<br>2017 | Suisse<br>2016    | Étranger<br>2016 |
|--|-------------------|------------------|-------------------|------------------|
| <b>Actifs</b>  |                   |                  |                   |                  |
| Liquidités   | 4 144 192         | 6 688            | 4 514 477         | 11 569           |
| Créances sur les banques   | 379 401           | 119 365          | 522 363           | 123 375          |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres           | 0                 | 0                | 0                 | 80 430           |
| Créances sur la clientèle  | 1 999 764         | 16 441           | 2 290 015         | 18 174           |
| Créances hypothécaires   | 35 459 434        | 2 783            | 34 206 353        | 3 359            |
| Opérations de négoce   | 197 748           | 88 894           | 25 057            | 7 800            |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés | 675               | 0                | 198               | 0                |
| Immobilisations financières  | 137 282           | 479 264          | 159 064           | 497 953          |
| Comptes de régularisation actifs                                   | 20 781            | 0                | 21 343            | 0                |
| Participations   | 72 248            | 35               | 72 248            | 32               |
| Immobilisations corporelles  | 152 017           | 0                | 165 247           | 0                |
| Autres actifs  | 17 230            | 0                | 35 355            | 0                |
| <b>Total des actifs</b>  | <b>42 580 773</b> | <b>713 470</b>   | <b>42 011 720</b> | <b>742 693</b>   |
| <b>Passifs</b>   |                   |                  |                   |                  |
| Engagements envers les banques                                     | 50 121            | 694              | 49 754            | 26 810           |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle                   | 31 962 720        | 1 354 399        | 31 519 363        | 1 239 462        |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés | 15 714            | 0                | 34 253            | 0                |
| Obligations de caisse  | 703 368           | 3 959            | 759 640           | 4 684            |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage      | 5 033 800         | 0                | 5 113 100         | 0                |
| Comptes de régularisation passifs                                  | 105 823           | 0                | 118 869           | 0                |
| Autres passifs   | 28 763            | 0                | 32 346            | 0                |
| Provisions   | 322 067           | 0                | 316 850           | 0                |
| Réserves pour risques bancaires généraux                           | 1 238 538         | 0                | 1 211 644         | 0                |
| Capital social   | 700 000           | 0                | 700 000           | 0                |
| Réserve issue du bénéfice  | 1 573 637         | 0                | 1 413 053         | 0                |
| Bénéfice   | 200 640           | 0                | 214 585           | 0                |
| <b>Total des passifs</b>   | <b>41 935 190</b> | <b>1 359 052</b> | <b>41 483 456</b> | <b>1 270 956</b> |

La Banque Migros ne dispose d'aucune succursale à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.



### Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

| en CHF 1000             | 2017              | Proportion en %<br>2017 | 2016              | Proportion en %<br>2016 |
|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|
| Suisse                  | 42 580 773        | 98,4                    | 41 946 148        | 98,1                    |
| Allemagne               | 237 554           | 0,5                     | 177 079           | 0,4                     |
| France                  | 78 561            | 0,2                     | 81 675            | 0,2                     |
| États-Unis              | 77 228            | 0,2                     | 64 209            | 0,2                     |
| Luxembourg              | 74 806            | 0,2                     | 7 800             | 0,0                     |
| Pays-Bas                | 66 982            | 0,2                     | 62 625            | 0,1                     |
| Grande-Bretagne         | 31 327            | 0,1                     | 193 964           | 0,5                     |
| Australie               | 23 896            | 0,1                     | 22 171            | 0,1                     |
| Autriche                | 14 317            | 0,0                     | 14 945            | 0,0                     |
| Japon                   | 11 658            | 0,0                     | 15 619            | 0,0                     |
| Autres pays             | 97 141            | 0,2                     | 168 177           | 0,4                     |
| <b>Total des actifs</b> | <b>43 294 242</b> | <b>100,0</b>            | <b>42 754 413</b> | <b>100,0</b>            |

### Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

| en CHF 1000                                 | 2017                    | Proportion en %<br>2017 | 2016         | Proportion en %<br>2016 |              |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| <b>Notation de pays interne à la banque</b> | <b>Notation S&amp;P</b> |                         |              |                         |              |
| L1  | De AAA à AA             | 647 804                 | 90,8         | 670 435                 | 90,3         |
| L2  | De AA- à A              | 38 787                  | 5,4          | 30 102                  | 4,1          |
| L3  | De A- à BBB-            | 852                     | 0,1          | 16 352                  | 2,2          |
| L4  | De BB+ à B-             | 3 929                   | 0,6          | 4 604                   | 0,6          |
| L5  | De CCC+ à CC            | 1                       | 0,0          | 10 045                  | 1,4          |
| L6  | C ou inférieur          | 10 039                  | 1,4          | 0                       | 0,0          |
| Autres                                      | Sans notation           | 12 058                  | 1,7          | 11 155                  | 1,5          |
| <b>Total des actifs</b>                     |                         | <b>713 470</b>          | <b>100,0</b> | <b>742 693</b>          | <b>100,0</b> |

La Banque Migros s'appuie sur des sources de notations externes pour évaluer les risques pays. Les notations de l'agence Standard & Poor's, qui correspondent aux classes internes, sont présentées dans le tableau ci-dessus à titre d'explication.

## Présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

| en CHF 1000  | CHF               | EUR              | USD            | Autres         |
|--|-------------------|------------------|----------------|----------------|
| <b>Actifs</b>  |                   |                  |                |                |
| Liquidités   | 4 037 624         | 107 706          | 2 399          | 3 152          |
| Créances sur les banques   | 34 493            | 246 710          | 122 957        | 94 606         |
| Créances résultant d'opérations de financement de titres   | 0                 | 0                | 0              | 0              |
| Créances sur la clientèle  | 1 935 405         | 47 776           | 32 693         | 332            |
| Créances hypothécaires   | 35 461 547        | 670              | 0              | 0              |
| Opérations de négoce   | 211 331           | 23 790           | 50 992         | 530            |
| Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés                               | 675               | 0                | 0              | 0              |
| Immobilisations financières  | 229 851           | 386 694          | 0              | 0              |
| Comptes de régularisation actifs   | 20 781            | 0                | 0              | 0              |
| Participations   | 72 248            | 35               | 0              | 0              |
| Immobilisations corporelles  | 152 017           | 0                | 0              | 0              |
| Autres actifs  | 17 230            | 0                | 0              | 0              |
| <b>Total des actifs (au bilan)</b>   | <b>42 173 202</b> | <b>813 381</b>   | <b>209 040</b> | <b>98 619</b>  |
| Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises | 10 519            | 148 144          | 1 549          | 2 041          |
| <b>Total des actifs</b>  | <b>42 183 722</b> | <b>961 524</b>   | <b>210 589</b> | <b>100 660</b> |
| <b>Passifs</b>   |                   |                  |                |                |
| Engagements envers les banques   | 15 348            | 11 950           | 518            | 22 998         |
| Engagements résultant des dépôts de la clientèle   | 31 937 412        | 981 325          | 286 862        | 111 520        |
| Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés                               | 15 714            | 0                | 0              | 0              |
| Obligations de caisse  | 707 327           | 0                | 0              | 0              |
| Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage                                    | 5 033 800         | 0                | 0              | 0              |
| Comptes de régularisation passifs  | 105 823           | 0                | 0              | 0              |
| Autres passifs   | 28 763            | 0                | 0              | 0              |
| Provisions   | 322 067           | 0                | 0              | 0              |
| Réserves pour risques bancaires généraux   | 1 238 538         | 0                | 0              | 0              |
| Capital social   | 700 000           | 0                | 0              | 0              |
| Réserve issue du bénéfice  | 1 573 637         | 0                | 0              | 0              |
| Bénéfice   | 200 640           | 0                | 0              | 0              |
| <b>Total des passifs (au bilan)</b>  | <b>41 879 067</b> | <b>993 276</b>   | <b>287 381</b> | <b>134 519</b> |
| Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises | 151 734           | 6 850            | 2 440          | 1 229          |
| <b>Total des passifs</b>   | <b>42 030 801</b> | <b>1 000 126</b> | <b>289 821</b> | <b>135 748</b> |
| Positions nettes par monnaie   | 152 921           | -38 601          | -79 232        | -35 088        |

### Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

| en CHF 1000  | Instruments de négoce             |                                   |                        | Instruments de couverture         |                                   |                        |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
|  | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Montant du sous-jacent | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Montant du sous-jacent |
| <b>Instruments de taux</b>                                 |                                   |                                   |                        |                                   |                                   |                        |
| Swaps  | 0                                 | 0                                 | 0                      | 0                                 | 15 511                            | 2 800 000              |
| <b>Instruments de taux</b>                                 |                                   |                                   |                        |                                   |                                   |                        |
| Contrats à terme   | 631                               | 158                               | 154 669                | 0                                 | 0                                 | 0                      |
| Options (OTC)  | 44                                | 44                                | 7 584                  | 0                                 | 0                                 | 0                      |
| <b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b> | <b>675</b>                        | <b>202</b>                        | <b>162 253</b>         | <b>0</b>                          | <b>15 511</b>                     | <b>2 800 000</b>       |
| dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation             | 0                                 | 0                                 |                        | 0                                 | 15 511                            |                        |
| Année précédente   | 197                               | 468                               | 100 066                | 1                                 | 33 786                            | 4 001 000              |
| dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation             | 0                                 | 340                               |                        | 1                                 | 33 786                            |                        |

### Total avant prise en compte des contrats de netting

| en CHF 1000         | Valeurs de remplacement cumulées |           |
|---------------------|----------------------------------|-----------|
|                     | positives                        | négatives |
| Exercice sous revue | 675                              | 15 714    |
| Année précédente    | 198                              | 34 253    |

### Répartition selon les contreparties

| en CHF 1000   | Instances centrales de clearing | Banques et négociants en valeurs mobilières |  | Autres clients |
|---|---------------------------------|---|--|----------------|
|   |                                 |   |  |                |
| Total des valeurs de remplacement après prise en compte des contrats de netting | 0                               | 631   |  | 44             |

## Informations relatives aux opérations hors bilan

| <b>Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels</b> |               |               |
|--|---------------|---------------|
| en CHF 1000  | 2017          | 2016          |
| Engagements de couverture de crédit et similaires                            | 471           | 877           |
| Garanties de prestation de garantie et similaires                            | 93 520        | 67 932        |
| <b>Total des engagements conditionnels</b>                                   | <b>93 990</b> | <b>68 809</b> |
| Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux              | 0             | 0             |
| Autres créances conditionnelles  | 0             | 0             |
| <b>Total des créances conditionnelles</b>                                    | <b>0</b>      | <b>0</b>      |

| <b>Répartition des crédits par engagement</b>  |          |          |
|--|----------|----------|
| en CHF 1000  | 2017     | 2016     |
| Engagements résultant de paiements différés («deferred payments»)                                | 0        | 0        |
| Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation) | 0        | 0        |
| Autres crédits par engagement  | 0        | 0        |
| <b>Total des crédits par engagement</b>  | <b>0</b> | <b>0</b> |

| <b>Répartition des opérations fiduciaires</b>                            |                  |                  |
|--|------------------|------------------|
| en CHF 1000  | 2017             | 2016             |
| Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces                        | 4 935            | 1 927            |
| Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées | 1 364 022        | 1 399 467        |
| <b>Total des opérations fiduciaires</b>                                  | <b>1 368 957</b> | <b>1 401 394</b> |

Les comptes gérés à titre fiduciaire pour la Communauté Migros sont inscrits sous la rubrique «Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées».

# Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

## Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

| en CHF 1000                               | 2017          | 2016          | Variation   | en %      |
|---|---------------|---------------|-------------|-----------|
| Opérations sur devises et espèces         | 28 827        | 32 198        | -3 371      | -10       |
| Métaux précieux                           | 49            | 75            | -27         | -36       |
| Négoce de titres (y c. fonds)             | 4 626         | 1 411         | +3 215      | +228      |
| dont instruments de taux (y c. fonds)     | 803           | 1 150         | -346        | -30       |
| dont titres de participation (y c. fonds) | -2 139        | -77           | -2 063      | +2695     |
| dont fonds mixtes                         | 5 876         | 0             | +5 876      | -         |
| dont revenus de titres divers             | 85            | 337           | -252        | -75       |
| <b>Total du résultat de négoce</b>        | <b>33 502</b> | <b>33 684</b> | <b>-182</b> | <b>-1</b> |

Le négoce pour compte propre de la Banque Migros résulte de transactions avec la clientèle ainsi que de la gestion des Migros Bank Fonds. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

## Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

| en CHF 1000  | 2017  | 2016 | Variation | en % |
|--|-------|------|-----------|------|
| Intérêts négatifs sur opérations actives (diminution des produits des intérêts et des escomptes) | 1 642 | 643  | +999      | +155 |
| Intérêts négatifs sur opérations passives (diminution des charges d'intérêts)                    | 1 257 | 131  | +1 126    | +859 |

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution des produits des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

## Répartition des charges de personnel

| en CHF 1000  | 2017           | 2016           | Variation     | en %      |
|--|----------------|----------------|---------------|-----------|
| Salaires   | 137 996        | 139 376        | -1 380        | -1        |
| Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle | 16 565         | 16 542         | +23           | +0        |
| Autres prestations sociales                                  | 10 392         | 10 381         | +11           | +0        |
| Autres charges de personnel                                  | 7 197          | 7 447          | -250          | -3        |
| <b>Total des charges de personnel</b>                        | <b>172 150</b> | <b>173 747</b> | <b>-1 597</b> | <b>-1</b> |

## Répartition des autres charges d'exploitation

| en CHF 1000  | 2017           | 2016           | Variation     | en %      |
|--|----------------|----------------|---------------|-----------|
| Coût des locaux  | 20 590         | 19 873         | +717          | +4        |
| Charges relatives à l'informatique et à la communication                     | 39 011         | 37 239         | +1 772        | +5        |
| Mobilier et installations  | 2 454          | 2 151          | +303          | +14       |
| Honoraires des sociétés d'audit  | 661            | 640            | +21           | +3        |
| dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel | 541            | 541            | +0            | +0        |
| dont pour d'autres prestations de services                                   | 120            | 99             | +21           | +22       |
| Autres charges d'exploitation  | 45 414         | 44 887         | +527          | +1        |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                                      | <b>108 130</b> | <b>104 790</b> | <b>+3 340</b> | <b>+3</b> |

### Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

| en CHF 1000                               | 2017       | 2016         | Variation     | en %       |
|---|------------|--------------|---------------|------------|
| Produits extraordinaires                  | 822        | 7 147        | -6 325        | -89        |
| <b>Total des produits extraordinaires</b> | <b>822</b> | <b>7 147</b> | <b>-6 325</b> | <b>-89</b> |

Les produits extraordinaires de CHF 7 147 241 comptabilisés en 2016 ont été essentiellement réalisés par la cession de l'immeuble de rendement à Lucerne ainsi que des bâtiments de la banque à Liestal et à Thoune.

Aucuns produits extraordinaires significatifs n'ont été enregistrés au cours de l'exercice 2017.

|  |          |            |             |             |
|--|----------|------------|-------------|-------------|
| Autres charges extraordinaires           | 0        | 566        | -566        | -100        |
| <b>Total des charges extraordinaires</b> | <b>0</b> | <b>566</b> | <b>-566</b> | <b>-100</b> |

Les charges extraordinaires de CHF 566 813 comptabilisées en 2016 résultaient de la vente du bâtiment de la banque à Bâle. Les commentaires des pertes significatives ainsi que des modifications des réserves pour risques bancaires généraux et des corrections de valeur et provisions libérées figurent en page 28.

### Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

| en CHF 1000  | 2017          | 2016          | Variation     | en %      |
|--|---------------|---------------|---------------|-----------|
| Constitution de provisions pour impôts latents                       | 1 106         | -1 526        | +2 632        | -172      |
| Charges impôts courants  | 53 614        | 58 192        | -4 578        | -8        |
| <b>Total des impôts</b>  | <b>54 720</b> | <b>56 666</b> | <b>-1 946</b> | <b>-3</b> |
| Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel | 20,3%         | 20,6%         |               |           |

### Value at Risk

| en CHF 1000                     | Total livre du négoce<br>2017 | 2016       |
|---------------------------------|-------------------------------|------------|
| <b>Type de risque</b>           |                               |            |
| Risque d'intérêt                | 0                             | 0          |
| Risque sur monnaies étrangères  | 686                           | 71         |
| Risque de cours sur les actions | 854                           | 244        |
| <b>Non diversifié</b>           | <b>1 540</b>                  | <b>314</b> |
| Effet de diversification        | -431                          | -38        |
| <b>Diversifié</b>               | <b>1 109</b>                  | <b>277</b> |

La Value at Risk (VaR) calculée à fin 2017 s'élevait à CHF 1,1 million sur une base agrégée et diversifiée. La VaR est calculée avec une probabilité de défaillance/ niveau de confiance de 99% et sur une durée d'un jour.

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque Migros SA Zurich

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Banque Migros SA, composés du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, de l'état des capitaux propres et de l'annexe (pages 6 à 38) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Ces comptes annuels ont été établis en sus du bouclage statutaire avec présentation fiable.

## Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques ainsi qu'aux dispositions légales. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques, et sont conformes à la loi suisse.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al.1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

PricewaterhouseCoopers SA



Hugo Schürmann  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Tobias Scheiwiller  
Expert-réviseur

Zurich, 5 mars 2018

## Partie: Gouvernance d'entreprise

La Banque Migros SA publie ses informations en matière de gouvernance d'entreprise conformément au circulaire 2016/01 Publication – banques, annexe 7 de la FINMA.

### Structure du groupe et actionariat

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 67 succursales. La Banque Migros SA est détenue à 100% par la Fédération des Coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Les participations détenues par la Banque Migros SA ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'Annexe aux comptes annuels, page 24.

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes. Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros SA. Quatre des sept membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance énoncés par la Circulaire 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). L'assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat est limitée à 16 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit le président et le vice-président. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assume notamment les tâches suivantes:

- approbation de la politique commerciale, de la Charte, de la stratégie d'entreprise, du concept-cadre de gestion des risques et de la politique de risque
- définition de l'organisation et du contrôle interne
- définition des principes de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière
- élection et révocation des membres du comité, du président et des membres de la Direction générale, des membres de la direction et du responsable de la Révision interne
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'assemblée générale
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales
- désignation de la société d'audit et de la Révision interne
- haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs
- traitement des rapports établis par la Révision interne et la société d'audit

### Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation du 11 décembre 2017, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, et en son absence le vice-président, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur, dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Dans des cas d'urgence ne souffrant aucun report, il se prononce exceptionnellement sur des affaires incombant d'ordinaire au Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est représentée dans le tableau de la page 47. Le Conseil d'administration constitue quatre comités permanents: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des finances (comité des risques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018), et le comité du personnel. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leur président aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration, et de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du comité de crédit s'agissant des opérations de crédit individuelles, les compétences spécifiques du comité



d'audit concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que les compétences spécifiques du comité du personnel concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve en principe la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Les comités ont essentiellement pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration relevant de leur domaine de spécialité, et de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Il appartient ensuite au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

#### Comité d'audit

Le comité d'audit est composé des personnes suivantes:

- Dr. Isabel Stirnimann Schaller, présidente
- Jörg Zulauf, membre
- Brigitte Ross, membre jusqu'au 30.09.2017
- Michael Hobmeier, membre depuis le 01.01.2018

Le comité d'audit évalue les directives de la banque en matière de présentation des comptes, l'intégrité du reporting financier, les obligations de publication ainsi que la qualité, la pertinence et les résultats des révisions interne et externe. En outre, il évalue le respect des exigences de reporting par la banque, l'approche de la Direction générale en matière de contrôle interne s'agissant de l'établissement et de l'intégrité des états financiers et de la présentation des résultats, surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes, notamment du contrôle des risques, de la fonction de compliance et de la révision interne, et s'assure de l'élimination des dysfonctionnements constatés par les sociétés d'audit. Il soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes annuels soumis à l'approbation de ce dernier. Pour accomplir ses tâches, le comité d'audit s'entretient régulièrement avec le réviseur responsable de la société d'audit et le responsable de la Révision interne, ainsi qu'avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance. Le comité d'audit approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

#### Comité des finances (comité des risques dès le 01.01.2018)

Le comité des risques est composé des personnes suivantes:

- Dr. Peter Meier, président
- Jörg Zulauf, membre
- Herbert Bolliger, membre jusqu'au 31.12.2017
- Bernhard Kobler, membre dès le 01.01.2018

Le comité des risques vérifie que la banque entretient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces qui satisfont à la situation de l'établissement en matière de risques. Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées en matière de risques. Il évalue en outre les conséquences potentielles des risques pertinents sur les revenus, les fonds propres et la réputation de la Banque Migros. A cet effet, il examine la planification des fonds propres et des liquidités ainsi que la remise du rapport correspondant. Puis il discute du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable du contrôle des risques.

#### Comité de crédit

Le comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Bernhard Kobler, président
- Jörg Zulauf, membre
- Herbert Bolliger, membre jusqu'au 31.12.2017
- Fabrice Zumbrunnen, membre dès le 01.01.2018

Le comité de crédit représente la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au comité des risques, il traite les détails spécifiques des opérations de crédit de la banque qui sortent du cadre des tâches de ce dernier en matière de risque de crédit. Il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale (comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et du marché immobilier, étudie les adaptations des directives, procédures et processus, notamment en ce qui concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de rating

ainsi que l'estimation de biens immobiliers, et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit («exceptions to policy»), les plus importants débiteurs/groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale ainsi qu'avec le responsable de la gestion des risques de crédit.

#### Comité du personnel

Le comité du personnel est composé des personnes suivantes:

- Herbert Bolliger, président jusqu'au 31.12.2017
- Fabrice Zumbrunnen, président dès le 01.01.2018
- Jörg Zulauf, membre

Le comité du personnel assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation de la performance de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le comité du personnel procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'assemblée générale, et prépare la sélection sur la base de ces critères. Le comité du personnel évalue les candidats proposés conjointement avec le président de la Direction générale, en vue de la nomination des membres de la Direction générale et de la direction par le Conseil d'administration. Le comité du personnel approuve le montant total de la rémunération des cadres et des membres de la direction proposée chaque année par le président de la Direction générale ainsi que la rémunération individuelle des membres de la Direction générale, et les soumet à l'ensemble du Conseil d'administration. Il approuve en outre tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration.

#### Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros SA sont conformes aux directives de la FINMA. La Banque Migros SA est dotée d'un système de gestion de l'information (Management Information System (MIS) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont en outre remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits dans la section dédiée à la gestion des risques (pages 14 à 19).

#### Révision interne

La Révision interne est directement subordonnée au comité d'audit du Conseil d'administration. Elle dispose d'un droit d'accès, de consultation et de contrôle illimité. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute indépendance et évalue de manière adéquate et régulière l'ensemble des activités de la banque. Les contrôles sont axés sur les risques propres à certains départements et processus et comprennent l'évaluation de la sécurité, de l'adéquation, de la conformité et de l'efficacité de l'organisation opérationnelle, du système de contrôle interne, des transactions commerciales et, donc, la prise en considération des risques entrepreneuriaux. La Révision interne se fonde à cet égard sur les lois et réglementations applicables ainsi que les directives usuelles de la branche. La Révision interne soumet annuellement au comité d'audit les objectifs du programme d'audit et lui demande d'approuver ce dernier. Elle procède au moins une fois par an à une évaluation globale des risques encourus par la banque. La Révision interne adresse au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur ses autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations émanant de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le Cahier des charges de la Révision interne, qui a été approuvé par le Conseil d'administration.

### Fonction de contrôle des risques

Il incombe au Contrôle des risques d'identifier et de surveiller les risques pertinents pour la banque, de veiller au respect des directives relatives à la politique de risque ainsi que de fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration un reporting des risques intégré. Le Contrôle des risques est responsable de l'élaboration des méthodes de mesure des risques, de certaines parties de la procédure de développement de nouveaux produits et méthodes d'évaluation, de la validation des modèles ainsi que de l'exécution et de l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée. Le Contrôle des risques rapporte mensuellement au Risk Council dans le cadre du reporting des risques intégré et trimestriellement au Conseil d'administration sur l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations effectuées dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque catégorie de risques; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques dispose en tout temps d'un droit de signalement («escalation») au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente une fois par an son rapport annuel au comité des risques.

En tant que fonction de contrôle indépendante, le Risk Council surveille également le profil de risque de la Banque. Il est composé de membres de la Direction générale et des responsables de la gestion des risques de crédit, Contrôle des risques, Trésorerie et Compliance (à partir du 1er janvier 2018) et Révision interne. Ce comité évalue la situation des risques de la Banque dans son ensemble et discute et met en œuvre les mesures de gestion à venir.

### Fonction de compliance

Le responsable de la Compliance dispose en tout temps d'un droit de signalement («escalation») au Conseil d'administration. En outre, dans le cadre du reporting des risques, la Compliance rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an. Le responsable de la Compliance présente également son rapport annuel au comité d'audit. Il incombe à la Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés en matière de compliance. De plus, la Compliance examine au moins une fois par an la carte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur le risque, lequel traite principalement de la gestion des risques de compliance et est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Par ailleurs, elle formule des propositions, exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle «ex post» s'agissant d'opérations individuelles, et prend des mesures de gestion des risques générales, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. Il incombe en outre à la Compliance de fournir des conseils juridiques visant à éviter ou minimiser, dans des cas individuels, les risques et menaces résultant des dispositions juridiques et réglementaires. Ces conseils juridiques sont fournis dans le cadre de l'obligation de consultation, sur demande ou en tant que consultation «ex ante» précédant la conclusion d'une transaction.

### Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes. Herbert Bolliger se retire du Conseil d'administration au 31 décembre 2017. Fabrice Zumbrunnen, nouveau président de la Direction générale de la Fédération des Coopératives Migros, reprend la présidence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Brigitte Ross a quitté le Conseil d'administration après un peu plus de deux ans. Son successeur, Michael Hobmeier, prend ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le profil de chaque membre du Conseil d'administration comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est le 31 décembre 2017.

#### Fabrice Zumbrunnen

Président du Conseil d'administration (dès le 01.01.2018)  
Licence ès sciences économiques (Université de Neuchâtel)  
Suisse, né en 1969

### **Parcours professionnel**

Fabrice Zumbrunnen entre au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en tant que membre et président. Il prend la présidence du comité du personnel et est membre du comité de crédit.

Sa carrière professionnelle a débuté à la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, où il a d'abord travaillé en qualité de chef de vente, puis de responsable du marketing et de la logistique, avant d'être nommé directeur en 2005. En 2012, il a rejoint la FCM et repris la direction du département RH, Affaires culturelles et sociales, Loisirs. Fabrice Zumbrunnen est président de la Direction générale de la Fédération des Coopératives Migros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Principaux mandats (dès le 01.01.2018)**

- Fédération des Coopératives Migros, président de la Direction générale
- Hotelplan Holding SA, président du Conseil d'administration
- Medbase SA, président du Conseil d'administration
- Grands Magasins Globus SA, membre du Conseil d'administration
- Denner SA, membre du Conseil d'administration
- Galaxus SA, membre du Conseil d'administration

### **Herbert Bolliger**

Président du Conseil d'administration (jusqu'au 31.12.2017)

Licence ès sciences économiques (Université de Zurich)

Suisse, né en 1953

### **Parcours professionnel**

Herbert Bolliger a exercé la fonction de président du Conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2017. Il présidait le comité du personnel et était membre du comité de crédit et du comité des finances.

Il a débuté sa carrière à la Migros en tant que contrôleur de gestion auprès de la Fédération des Coopératives Migros. Par la suite, il a notamment été membre de la Direction de la Coopérative Migros Berne et directeur de la Coopérative Migros Argovie, puis de la Coopérative Migros Aare. Président de la Direction générale de la Fédération des Coopératives Migros depuis 2005, Herbert Bolliger a pris une retraite bien méritée à fin 2017.

### **Principaux mandats**

- Fédération des Coopératives Migros, président de la Direction générale
- Hotelplan Holding SA, président du Conseil d'administration
- Grands Magasins Globus SA, membre du Conseil d'administration
- Denner SA, membre du Conseil d'administration
- Galaxus SA, membre du Conseil d'administration

### **Jörg Zulauf**

Vice-président du Conseil d'administration

Licence en droit (Université de Zurich), avocat

Suisse, né en 1958

### **Parcours professionnel**

Jörg Zulauf est membre et vice-président du Conseil d'administration depuis 2000 et membre des quatre comités: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel.

Sa carrière professionnelle a débuté chez Roche. Depuis 2000, Jörg Zulauf est vice-président de la Direction générale et responsable du département Finances du Groupe Migros.

### **Principaux mandats**

- Hotelplan Holding SA, membre du Conseil d'administration
- Fondation Centres Langues et Civilisations, membre du Conseil de fondation
- Liegenschaften-Betrieb AG, vice-président du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-président du Conseil d'administration
- Interio SA, vice-président du Conseil d'administration
- Grands Magasins Globus SA, vice-président du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-président du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation

- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier, président du Conseil de fondation
- M Casa AG, président du Conseil d'administration
- M Vorsorge AG, président du Conseil d'administration
- Fondation de prévoyance complémentaire de la communauté Migros, président du Conseil de fondation

#### Irene Billo-Riediker

Membre du Conseil d'administration

Economiste d'entreprise HES (Haute école d'économie et d'administration de Zurich (HWZ)

Suisse, née en 1970

#### Parcours professionnel

Irene Billo-Riediker est membre du Conseil d'administration et la représentante des collaborateurs de la Banque Migros depuis 2008.

Elle dirige le service Gestion des versions et des tests depuis 2010. Irene Billo-Riediker travaille pour la Banque Migros depuis 1997. Auparavant, elle a exercé la fonction de responsable import chez Furness Schiffahrt & Agentur AG.

#### Principaux mandats

Aucun

#### Dr. Peter Meier

Membre du Conseil d'administration

Licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)

Suisse, né en 1952

#### Parcours professionnel

Peter Meier est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité des finances (comité des risques dès le 01.01.2018) depuis 2012.

Auparavant, Peter Meier a travaillé à la Banque cantonale de Zurich en tant que chef économiste, puis comme responsable de l'asset management. De 1998 à 2001, il était directeur de Swissca Portfoliomanagement, avant de reprendre une chaire de professeur à la Haute école des sciences appliquées de Zurich. Ses domaines d'enseignement et de recherche recouvrent la théorie financière et la gestion d'actifs, la gestion des risques et les placements alternatifs.

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance du personnel de SV Group, membre du Conseil de fondation
- Swissbroke Vorsorgestiftung, membre de la commission de placement
- Pensionskasse der Saurer-Unternehmungen, membre du comité de placement
- Caisse de pension d'Argovie, conseiller auprès du comité de placement
- Independent Capital Group, président du Conseil d'administration
- QCAM Currency Asset Management, membre du Conseil d'administration
- CBL Asset Management, Riga, membre du Conseil d'administration
- LLB Fund Services AG, Vaduz, membre du Conseil d'administration

#### Dr. Isabel Stirnimann Schaller

Membre du Conseil d'administration

Licence en droit (Université de Saint-Gall), avocate

Suisse et péruvienne, née en 1969

#### Parcours professionnel

Isabel Stirnimann Schaller est membre indépendante du Conseil d'administration et présidente du comité d'audit depuis 2012. Associée chez Nobel & Hug Avocats à Zurich jusqu'à fin 2017, Isabel Stirnimann Schaller est spécialisée dans le droit bancaire et des marchés financiers.

#### **Principaux mandats**

– Fundación Educación, vice-présidente du Conseil de fondation

#### **Bernhard Kobler**

Membre du Conseil d'administration

Advanced Management Programm (Insead) et licencié de la Swiss Banking School Suisse, né en 1957

#### **Parcours professionnel**

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité de crédit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et membre du comité des risques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il a débuté sa carrière chez UBS, où sa dernière fonction était celle de responsable du Retail Banking pour la région de Zurich. En 1998, il a rejoint la Banque cantonale de Lucerne, dont il est devenu CEO en 2004. De 2015 à 2016, il a dirigé la zone de marché Suisse centrale chez Julius Bär.

#### **Principaux mandats**

- St. Charles Hall Stiftung Paul und Gertrud Fischbacher-Labhardt, président du Conseil de fondation
- Academia Engelberg, membre du Conseil de fondation
- Verein der Freunde der Academia Engelberg, membre du comité
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du Conseil de fondation
- B. Braun Medical SA, président du Conseil d'administration
- TheGuide.city AG, membre du Conseil d'administration

#### **Michael Hobmeier**

Membre du Conseil d'administration

Diplôme d'ingénieur électricien (EPF Zurich) et licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall) Suisse, né en 1965

#### **Parcours professionnel**

Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Michael Hobmeier a travaillé durant dix ans en qualité de Partner chez IBM Business Consulting Services et chez PwC. En 2003, il a rejoint le groupe Valiant, où il a repris la fonction de CEO de la Banque Valiant en 2005, puis de Valiant Holding à partir de 2010. Depuis 2013, il soutient activement des start-ups dans des secteurs d'avenir tels que la fintech et la haute technologie.

#### **Principaux mandats**

– Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), membre du Conseil de fondation

#### **Brigitte Ross**

Membre du Conseil d'administration

Bachelor en Business Administration & Computer Science (Zurich) Suisse, née en 1967

Brigitte Ross est membre indépendante du Conseil d'administration et membre du comité d'audit. Elle s'est retirée du Conseil d'administration au 30 septembre 2017.

#### **Parcours professionnel**

Elle a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'ingénieur logiciel chez Comit Group, puis en tant que responsable du développement de la stratégie IT chez Zurich Financial Services Group. En 1999, elle a rejoint Leverage Consulting, où elle a travaillé dans le domaine des technologies financières, avant d'entrer au Credit Suisse, où elle a exercé en dernier lieu la fonction de responsable du développement de l'orientation stratégique, de la numérisation et de l'innovation dans la division Corporate & Institutional Clients. Brigitte Ross dirige la société Jamallah Switzerland.

#### **Principaux mandats**

– Bosshard & Partner Unternehmensberatung AG, membre du Conseil d'administration

## Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

| Nom                            | Fonction   | Comité d'audit                  | Comité de crédit                    | Comité des finances<br>(Comité des risques<br>dès le 1.1.2018) | Comité du personnel                |
|--------------------------------|--|---------------------------------|-------------------------------------|--|------------------------------------|
| Fabrice Zumbrunnen             | Président<br>(dès le 01.01.2018)                           |                                 | Membre<br>(dès le 01.01.2018)       |  | Président<br>(dès le 01.01.2018)   |
| Herbert Bolliger               | Président<br>(jusqu'au 31.12.2017)                         |                                 | Membre<br>(jusqu'au 31.12.2017)     | Membre<br>(jusqu'au 31.12.2017)                                | Président<br>(jusqu'au 31.12.2017) |
| Jörg Zulauf                    | Vice-président<br>(depuis 2000)                            | Membre                          | Membre                              | Membre   | Membre                             |
| Irene Billo                    | Membre en tant représentante du personnel<br>(depuis 2008) |                                 |                                     |  |                                    |
| Dr. Peter Meier                | Membre indépendant<br>(depuis 2012)                        |                                 |                                     | Président  |                                    |
| Dr. Isabel Stirnimann Schaller | Membre indépendant<br>(depuis 2012)                        | Présidente                      |                                     |  |                                    |
| Bernhard Kobler                | Membre indépendant<br>(depuis le 01.01.2017)               |                                 | Président<br>(depuis le 01.01.2017) | Membre<br>(dès le 01.01.2018)                                  |                                    |
| Michael Hobmeier               | Membre indépendant<br>(dès le 01.01.2018)                  | Membre<br>(dès le 01.01.2018)   |                                     |  |                                    |
| Brigitte Ross                  | Membre indépendante<br>(jusqu'au 30.09.2017)               | Membre<br>(jusqu'au 30.09.2017) |                                     |  |                                    |

### Rémunération

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un comité, ainsi que des conditions préférentielles sur des produits et services de la Banque Migros qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rétribution du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération. Seule la représentante des collaborateurs reçoit une indemnité de présence fixe pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération. Le comité du personnel du Conseil d'administration fixe le montant des rémunérations. A cette fin, il se réfère à des entreprises comparables et fixe les montants de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêt dans l'exercice des tâches.

### Direction générale

#### Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la conduite des affaires de la Banque Migros SA. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la politique commerciale, de la Charte, de la stratégie d'entreprise, de la planification des investissements, des objectifs annuels et du budget
- exécution des décisions du Conseil d'administration
- définition de la structure organisationnelle, élaboration des directives et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que gestion des revenus et du risque opérationnels
- respect permanent des prescriptions légales, réglementaires et statutaires, avec notamment élaboration et maintien d'un système de compliance adéquat
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée

- définition des compétences de crédit
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives, ainsi que pour les autres services
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque

#### Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. Le Président de la Direction générale assume les tâches et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des demandes au Conseil d'administration
- nominations des cadres et collaborateurs avec signature
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

#### Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros est composée de six membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle dispose d'une large expérience bancaire et financière. Le profil de chaque membre de la Direction générale comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique.

#### Dr. Harald Nedwed

Président de la Direction générale  
Licence ès sciences politiques (Université de Bâle)  
Suisse, né en 1959

#### Parcours professionnel

Harald Nedwed est à la tête de la Banque Migros en tant que Président de la Direction générale depuis 2003. Il a exercé précédemment la fonction de directeur financier (CFO) de la banque et, en parallèle, celle de responsable du siège de Bâle. Harald Nedwed a rejoint la Banque Migros en 1998. Avant cela, il a travaillé auprès de plusieurs grands établissements financiers, notamment dans la banque d'affaires internationale, ainsi qu'auprès du Centre des sciences économiques (WWZ) de l'Université de Bâle.

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre-passage de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier, membre du Conseil de fondation
- Aduno Holding SA, membre du Conseil d'administration
- Viseca Card Services SA, membre du Conseil d'administration
- Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA, membre du Conseil d'administration

#### Stephan Wick

Membre de la Direction générale  
Licence ès informatique commerciale (Université de Zurich)  
Suisse, né en 1965



#### **Parcours professionnel**

Stephan Wick est membre de la Direction générale depuis son entrée à la Banque Migros en 2004 et est en charge de l'informatique et de la logistique de la banque. Il est président adjoint de la Direction générale. Avant cela, il a travaillé durant cinq ans à la Bourse suisse comme développeur de logiciels et directeur de projets, et participé dès 1999 au développement du Business Competence Center Operations de Credit Suisse. Il a notamment piloté le projet de nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (SEC2000-Programm).

#### **Principaux mandats**

– SIX Interbank Clearing SA, membre du comité de pilotage pour les paiements électroniques

#### **Marcel Egloff**

Membre de la Direction générale  
Diplôme fédéral d'employé de banque  
Suisse, né en 1957

#### **Parcours professionnel**

Marcel Egloff est membre de la Direction générale depuis 2007 et a été responsable de la Clientèle privée avant de prendre la tête de la Clientèle Entreprises en 2017. Il a travaillé précédemment pour la région de Zurich, où il a d'abord été en charge de la Clientèle commerciale, avant de devenir responsable régional et représentant des responsables régionaux au sein de la Direction générale élargie. Marcel Egloff travaille pour la Banque Migros depuis 1987. Avant cela, il a été employé pendant plusieurs années par la Gewerbebank à Baden.

#### **Principaux mandats**

Aucun

#### **Markus Maag**

Membre de la Direction générale  
Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire  
Suisse, né en 1966

#### **Parcours professionnel**

Markus Maag est membre de la Direction générale depuis 2010 et responsable depuis 2017 du segment Clients privés; de 2010 à 2016, il a dirigé le Premium Banking. Avant cela, il a travaillé pour la région Suisse orientale, d'abord en tant que responsable du Premium Banking, puis en qualité de responsable régional. Markus Maag travaille pour la Banque Migros depuis 2004. Auparavant, il a été employé durant de nombreuses années par la Banque cantonale de Thurgovie.

#### **Principaux mandats**

– Fondation de prévoyance de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation  
– Fondation de libre-passage de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation

#### **Rolf Knöpfel**

Membre de la Direction générale  
Executive MBA (Haute école spécialisée Kalaidos) et diplôme fédéral d'informaticien de gestion (IFA)  
Suisse, né en 1972

#### **Parcours professionnel**

Rolf Knöpfel est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et responsable du service Innovation et Marketing. Auparavant, il a travaillé dans le service Logistique, d'abord en tant que responsable de la gestion des processus, puis comme responsable des projets stratégiques et, enfin, en qualité de responsable du business development. Il est notamment spécialisé dans le développement de produits, de services, de processus, d'unités d'organisation, d'applications et de services de business intelligence. Rolf Knöpfel travaille pour la Banque Migros depuis 2002. Avant cela, il a été employé pendant plusieurs années par le contrôleur aérien Skyguide où, en dernier lieu, il était en charge de la gestion des données.

#### **Principaux mandats**

Aucun

### Andreas Schindler

Membre de la Direction générale  
Diplôme fédéral d'expert-comptable  
Suisse, né en 1971

#### Parcours professionnel

Andreas Schindler est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et responsable du service Gestion des risques et Finances. Avant cela, il était responsable de la Révision interne. Andreas Schindler travaille pour la Banque Migros depuis 2011. Précédemment, il a notamment travaillé auprès de la Banque cantonale de Zurich, où il dirigeait la révision interne, et chez Aduno Holding, en tant que chef de la compliance et du contrôle des risques.

#### Principaux mandats

Esisuisse, membre du comité du directoire

### Membres de la Direction générale

| Nom               | Année de naissance | Nationalité | Fonction/domaine de compétence  | Entrée à la Direction générale |
|-------------------|--------------------|-------------|---|--------------------------------|
| Dr. Harald Nedwed | 1959               | CH          | Président de la Direction générale (CEO)  | 01.09.2003                     |
| Stephan Wick      | 1965               | CH          | Membre de la Direction générale (président adjoint)<br>Responsable Logistique depuis le 01.11.2004  | 01.11.2004                     |
| Marcel Egloff     | 1957               | CH          | Membre de la Direction générale<br>Responsable Clientèle Entreprises depuis le 01.01.2017           | 01.09.2007                     |
| Markus Maag       | 1966               | CH          | Membre de la Direction générale<br>Responsable Clients privés depuis le 01.01.2017                  | 01.10.2010                     |
| Rolf Knöpfel      | 1972               | CH          | Membre de la Direction générale<br>Responsable Innovation et Marketing depuis le 01.01.2017         | 01.01.2017                     |
| Andreas Schindler | 1971               | CH          | Membre de la Direction générale<br>Responsable Gestion des risques et Finances depuis le 01.01.2017 | 01.01.2017                     |

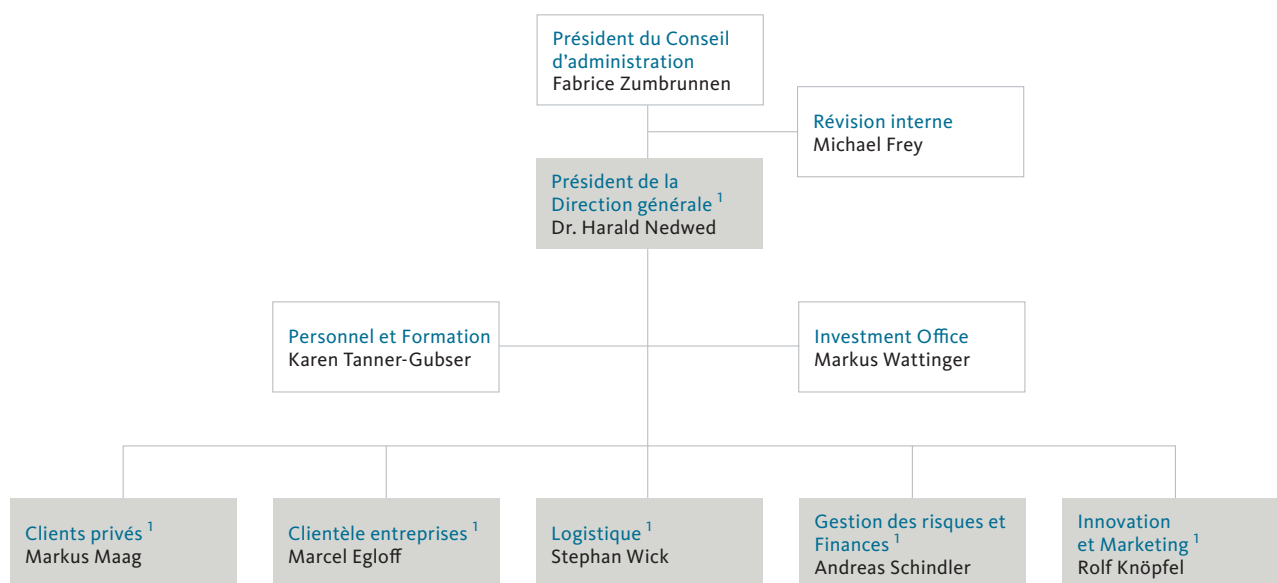
### Rémunérations

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de quatre composantes: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité fixe, une rémunération variable (bonus) ainsi que des conditions préférentielles sur des produits et services de la Banque Migros. Le Président de la Direction générale ne reçoit pas de rémunération variable. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de la Banque Migros. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Le processus d'atteinte des objectifs est conçu de manière à ce que la réalisation des objectifs ne se répercute pas automatiquement sur la part de la rémunération variable des différents membres de la Direction générale. Le montant de la rétribution variable dépend des revenus de la Banque Migros SA ainsi que de la réalisation des objectifs de performance. Ces derniers peuvent inclure tant des objectifs personnels que des objectifs spécifiques à l'entreprise ou au secteur, compte tenu de la fonction exercée par le membre de la Direction générale.

Le comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon son appréciation, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant, ainsi que le montant de la rémunération variable pour l'exercice écoulé. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le Président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au comité du personnel. La rémunération variable individuelle de la Direction générale ainsi que le montant total de la rémunération variable versée aux autres cadres sont communiqués au Conseil d'administration.

## Organigramme (dès le 01.01.2018)



<sup>1</sup> Membre de la Direction générale

## Organe de révision

La société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich (précédemment Revisuisse Price Waterhouse SA), est l'organe de révision de la Banque Migros SA depuis 1999. Elle est désignée par l'assemblée générale pour une période d'un an. Le réviseur responsable est Hugo Schürmann depuis 2017. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2017 s'élèvent à CHF 540 600. Des honoraires supplémentaires pour un montant de CHF 120 300 ont en outre été facturés par la société d'audit pour des conseils fiscaux et d'autres services d'audit.

## Outils d'information de la révision externe

Les rapports de l'organe de révision sont examinés par le comité d'audit du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est en principe présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le comité d'audit. Chaque année, le comité d'audit examine en outre l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le comité d'audit discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport sur l'audit des comptes de l'organe de révision et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le comité d'audit évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au comité d'audit.

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros SA est exposée à différents risques. La gestion des risques opérationnels, de crédit et de marché est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et sur la stratégie de risque peuvent être consultées dans la section dédiée à la gestion des risques (pages 14 à 19).

# Régions et succursales

| Responsables          | Région<br>Espace Mittelland | Région<br>Nord de la Suisse | Région<br>Suisse orientale | Région<br>Romandie | Région<br>Tessin    | Région<br>Zurich |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|---------------------|------------------|
| Clientèle privée      | Otto Born                   | Guido Holzherr              | Patrick Weibel             | Christian Miserez  | Alberto Crugnola    | Stephan Kümin    |
| Clientèle entreprises | Damian Muff                 | Guy Colin                   | Alfred Schaub              | Dominique Maillard | Edi Pozzi           | Urs Baumann      |
| Services              | Peter Fischer               | Martin Kradolfer            | Hans Steingruber           | Laurent Savoy      | Giorgio Metelerkamp | Ralph Schürer    |

## Région Mittelland

Berne: Aarberggasse, Berne-Brünnen; Bienne, Brigue, Berthoud, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

## Région Nord de la Suisse

Aarau, Bâle: Aeschenplatz, Gundelitor; Frick, Lenzbourg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Zofingue

## Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Kreuzlingen, Pfäffikon (SZ), Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

## Région Romandie

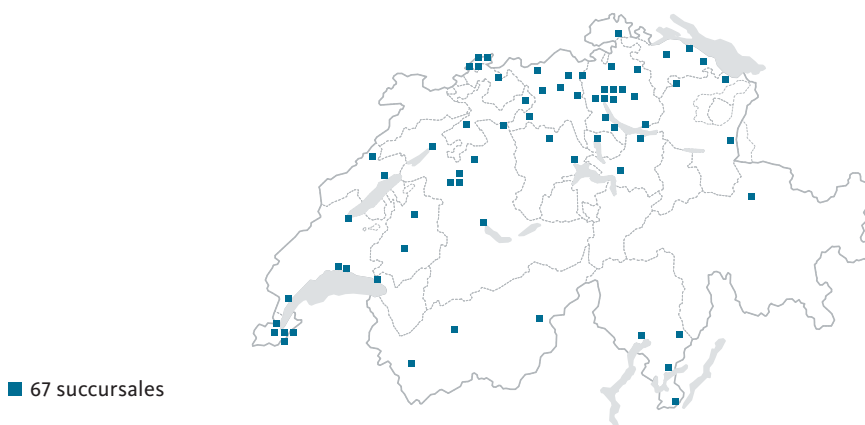
Bulle, Fribourg, Genève: Carouge-La Praille, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, rue Pierre-Fatio; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: place de l'Europe, rue Madeleine; Martigny, Meyrin-Vernier, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains

## Région Tessin

Bellinzone, Chiasso, Locarno, Lugano

## Région Zurich

Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Wohlen, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse, Stockerstrasse



## Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich, [banquemigros.ch](http://banquemigros.ch)  
 Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi 8-19 heures, samedi 8-12 heures  
 Typographie: Feldner Druck AG, PrePrintStudio